

Correspondances

Bulletin d'information scientifique

SOMMAIRE

Positions de recherche..... 3

**Pour une anthropologie historique
des systèmes juridiques
des sociétés arabo-berbères**

ALAIN MAHÉ

Recherches en cours..... 10

Football et politique à Tunis

FRANCK MOROY

Vient de paraître..... 17

Revue..... 21

Espaces de recherches..... 23

Calendrier scientifique..... 24

Activités de l'IRMC..... 26

n° 48 D é c e m b r e 1 9 9 7



Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain

CORRESPONDANCES

Bulletin d'information scientifique

Directeur de la publication

Jean-Philippe BRAS

Secrétaire de rédaction

Denis OPPETIT

Comité de la rédaction

Farid ABACHI

Isabelle BERRY

Raffaele CATTEDRA

Myriam CATUSSE

Fathi DEBILI

Hassan ELBOUDRARI

Mohamed ELLOUMI

Olivier FENEYROL

Vincent GEISSER

Elise HELIN

Abdelhamid HENIA

Alain MAHÉ

Nabiha JERAD

Kmar KCHIR BENDANA

Nora LAFI

Anne-Marie PLANEL

Nicolas PUIG

Alain ROUSSILLON

Correspondances donne la parole à des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et leur offre la possibilité d'informer la communauté scientifique de leurs travaux ou de leurs recherches en cours.

Ces publications se font dans le cadre de différentes rubriques :

- *Positions de recherches*, qui tend à restituer la teneur et l'actualité du débat scientifique sur un thème donné, à travers l'analyse critique d'un ouvrage, le compte-rendu de l'état d'un projet de recherche, une communication scientifique.

- *Recherches en cours*, qui accueille les présentations par leurs auteurs de travaux intermédiaires dans un projet de recherche : mémoire (DEA ou maîtrise) ; thèse en cours ; travaux collectifs, type séminaire.

- *Thèses*, qui rend compte des travaux de thèse récemment achevés.

Ces textes doivent relever du champ des sciences sociales et humaines et concerner le Maghreb et le Monde arabo-musulman, soit par le champ de l'étude soit par les questions épistémologiques et méthodologiques qu'ils traitent. *Correspondances* privilégie notamment les contributions mettent l'accent sur la recherche de terrain. Les manuscrits doivent comporter 33 000 signes pour respecter les contraintes éditoriales du bulletin et être transmis sur support informatique.

تعطى نشرية « مراسلات » الفرصة للمدرسين والباحثين وطالبة الدكتوراه للتعبير عن أفكارهم والتعريف بأعمالهم وبيدوتهم. تصنف محتويات « مراسلات » إلى ثلاثة أبواب : « مواقف بحث » و « بدو بحث بصد الإنجاز » و « أطروحات ».

يهدف باب « مواقف بحث » إلى إبراز أهمية وحدانية النقاشات العلمية حول محور معين من خلال التحليل النقدي لهؤلاء أو تقرير حول بحث في طور الإنجاز أو مداخلة علمية. أما في باب « بدو بحث بصد الإنجاز » يقدم الباحثون بأنفسهم إنتاج الأولية له مشاريع بحث هم بصد إنجازها في نطاق شهادة الأستاذية أو شهادة التصق في البعث أو شهادة الدكتوراه أو أعمال البحث الجماعية.

وفي باب « الأطروحات » تعرض الأطروحات التي وقعت مناقشتها حديثا.

يجب أن تركز النصوص الهةترحة إهتمامها ببيداني العلوم الإنسانية والاجتماعية إبدان المغرب والعالم العربي الإسلامي وذلك على مستوى حقول الدراسة والتساؤلات الإستمولوجية والمنهجيات المتبعة. توجد « مراسلات » إعتناها الأول إلى الدراسات الهيدانية.

دتي يتسنى « لمراسلات » إحترام الشروط التطبيقية للنشر وإخضاع النصوص التي تتلقاها لقواعد الإرسال الهعوماتي يجب أن لا تتجاوز الهةترحات 33 000 رمزا.

EDITORIAL

Répondant à la vocation de promotion de travaux de recherche et de réflexion sur le Maghreb contemporain, *Correspondances* publie dans cette livraison deux contributions de chercheurs de l'IRMC. L'un "arrivant", Alain MAHE, chercheur associé depuis octobre 1997 à l'IRMC, l'autre "partant", Franck MOROY, ancien CSN à l'IRMC et aujourd'hui allocataire de recherche à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et à l'IREMAM.

Dans la continuité d'une thèse de doctorat soutenue à l'EHESS-Paris en 1994, le texte d'Alain MAHE a pour ambition de jeter les bases d'une *anthropologie historique des systèmes juridiques des sociétés arabo-berbères*. Dans le prolongement de son mémoire de DEA soutenu en 1997 à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, Franck MOROY nous donne à lire les conclusions de l'enquête qu'il a mené sur les mobilisations sportives à Tunis.

Au-delà de la diversité des sujets et des domaines de recherche, la richesse de ces contributions témoigne de l'intérêt pour les scientifiques de mener des travaux rendant compte de réalités difficiles à saisir, c'est-à-dire soucieux d'une présence effective sur les terrains maghrébins.

Mise en page

Besma OURAIËD

Diffusion

Hayet NACCACHE

Correspondances est publié
par l'Institut de Recherche
sur le Maghreb Contemporain

IRMC - TUNIS

20, rue Mohamed Ali Tahar

Mutuelleville - 1002 TUNIS

Téléphone : (01) 79 67 22

Fax : (01) 79 73 76

E-Mail : Irmc@Irmc_tun.rnrt.tn

IRMC- RABAT

Ambassade de France

Service Culturel, Scientifique
et de Coopération

1, rue d'Annaba - RABAT

Téléphone : (07) 76 96 40 -

(07) 76 96 41

Fax : (07) 76 89 39

Irmc@mtds.com

Cette publication

ne peut être vendue

Abonnement sur demande

3800 ex. Groupe Cérés

Pour une anthropologie historique des systèmes juridiques des sociétés arabo-berbères

Autonomie, hétéronomie, conflits de droits et pluralisme juridique :
le cas de la Kabylie du XIX^e siècle

ALAIN MAHÉ

Chercheur associé à l'IRMC, Alain Mahé est actuellement boursier du ministère des Affaires étrangères dans le cadre du programme Lavoisier. Ses recherches actuelles portent sur l'anthropologie juridique des sociétés rurales arabo-berbères. Il est l'auteur d'une thèse sur l'Anthropologie historique de la Grande Kabylie XIX^e - XX^e siècles : histoire du lien social dans les communautés villageoises. Le texte qui suit présente les principaux thèmes qu'il a traités dans un ouvrage à paraître prochainement : De la légitime défense de l'honneur. Anthropologie juridique de la Kabylie, XIX-XX^e siècles.

Dès le début de l'ère coloniale, le savoir sur le Maghreb s'organisa en une série d'oppositions binaires départageant les populations selon des critères exclusifs. La matrice en était l'opposition arabe/berbère. Ce dispositif a induit un rigoureux partage du travail scientifique. Les gens et les choses berbères relevèrent de l'enquête ethnographique parce que synonymes de tradition orale, anté-islamique, hétérodoxe, voire magique et primitive, tandis qu'on assignait aux Arabes une tradition écrite, savante, islamique et orthodoxe justiciable des méthodes d'érudition propres à l'orientalisme et à l'islamologie. A propos du droit et des systèmes juridiques, ce partage a eu les conséquences les plus importantes,

autant dans l'ordre de la réalité que dans celui de la connaissance.

Dans l'ordre des faits, le colonisateur, s'autorisant de ce savoir, institua en Algérie et au Maroc deux systèmes d'administration judiciaire distincts pour les affaires qui relevaient du statut personnel. Dans un cas un *qadi* statuait selon le droit musulman tandis que dans l'autre, un juge de paix se référait aux coutumes berbères codifiées à cette fin. Dans l'ordre du savoir, ces oppositions binaires se conjuguèrent avec les catégories de l'anthropologie juridique et cette rencontre scella des paradigmes qui continuent d'opérer dans la recherche : ainsi de l'opposition entre droit (i.e. musulman) et coutume (i.e. berbère) ou de celle entre ordre pénal (i.e. islamique) et système vindicatoire (i.e. gentilice).

Avec la décolonisation et la construction d'États modernes, l'anthropologie juridique a souvent été disqualifiée en tant que discipline, tandis que des pans entiers des systèmes juridiques qui constituaient son objet d'étude disparaissaient par l'intégration des populations dans une administration étatique. Parce qu'on dispose de sources d'une grande richesse sur plus d'un siècle et demi et parce que c'est une région où, sous le rapport des organisations politico-juridiques "traditionnelles", de nombreux traits d'"archaïsme" coexistent avec une remarquable ouverture sur la modernité, la Kabylie constitue le terrain d'observation idéal pour étudier tous ces phénomènes.

JALONS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Dans les travaux d'anthropologie juridique consacrés au Maghreb, la Kabylie occupe une place essentielle. Ainsi de ceux de Hanoteau et de Letourneux, *La Kabylie et les coutumes kabyles*, (1893) qui présente une recension exhaustive de faits et de normes juridiques, de la thèse de Hacoun Campredon, qui analyse *L'évolution des coutumes kabyles* (1921), des travaux de Bousquet, qui réfléchit sur les problèmes posés par l'administration judiciaire coloniale dans *Justice française et coutumes kabiles* (1950) ou encore des recherches plus fondamentales de Marcy, attaché à restituer la méthodologie du droit berbère dans *Le problème du droit coutumier berbère* (1939). Sans oublier les nombreuses éditions des codifications des assemblées villageoises de Kabylie : les *qanun-s*. Au total une abondante littérature spécialisée et, surtout, un prodigieux corpus de faits et de règles juridiques laissés en friche depuis un demi-siècle.

Ces travaux s'inscrivent dans une problématique théorique cohérente. Celle-ci repose sur deux axes.

1. Le premier affirme la laïcité fondamentale de ces systèmes juridiques. A l'inverse des législations inspirées par les traditions islamiques, les droits berbères et le droit kabyle en particulier, seraient le produit d'une activité profane et séculière. A ce titre, et à la différence du droit musulman figé dans son caractère de droit révélé, ils sont toujours susceptibles d'être amendés et évoluent au gré des dispositions des assemblées qui les édictent. Tous les auteurs cités s'accordent à souligner cette dimension.

2. Le second axe, présent de la façon la plus systématique dans l'œuvre de Hanoteau et de Letourneux, ainsi que dans celle de Masqueray (1886) procède en deux temps.

a) Ces auteurs reconnaissent l'existence de deux ordres juridiques distincts et concurrents, mais non exclusifs l'un de l'autre, puisqu'ils se superposent dans la plupart des cas. Le premier correspond à la justice privée et le second à celui de la Cité. Dans le premier cas, les particuliers et les lignages règlent leurs différends par la vengeance; dans le second, la cité impose une pénalité fondée sur un système d'amendes. Pour le même crime, l'individu s'expose ainsi à la vindicte du lignage victime et à la justice administrée par l'assemblée du village. Hanoteau et Letourneux ainsi que Masqueray se sont uniquement préoccupés d'élucider les ressorts de cette superposition et les valeurs propres des deux systèmes. S'ils s'avisent que, en cas d'opposition frontale entre les intérêts "publics" du village et les intérêts privés des lignages, les premiers l'emportent toujours, ils négligent cependant de réfléchir sur l'articulation des deux systèmes et les

valeurs qu'ils possèdent en commun. Ces valeurs qui leur permettent précisément - et sous réserve d'inévitables conflits de droit - de coexister. Selon eux, la justice privée relèverait uniquement d'un code de l'honneur gentilice, tandis que, inversement, celle qui est exercée par les assemblées villageoises procéderait d'un civisme et d'un esprit public.

b) Mais Hanoteau et Letourneux ainsi que Masqueray renoncent à étudier de façon systématique les pratiques du système vindicatoire. En revanche, ils privilégient l'analyse à l'administration de la justice par la cité en inscrivant leurs réflexions dans la même logique et avec les mêmes concepts juridiques qui leur avaient permis d'ordonner le système judiciaire kabyle en public et en privé. C'est dire que, contre la vengeance qu'ils qualifient de justice privée, les assemblées n'auraient de cesse de faire valoir et de défendre l'ordre public du village, en essayant de substituer la pénalité à la vindicte.

Le juridique dans la théorie segmentaire

La théorie segmentaire, qui s'imposa au Maghreb grâce à Ernest Gellner (1969) à la fin des années 60, s'inscrit en faux contre les hypothèses que nous venons de présenter. Non seulement le système vindicatoire qu'elle propose est aux antipodes d'une justice pénale, mais l'exercice de cette justice - la poursuite de la vengeance par les unités de segmentation - est totalement contradictoire avec l'idée d'un droit public défendu dans les autres hypothèses. Soulignons l'impasse où nous conduisent les deux postures théoriques.

Le modèle que les segmentaristes nous restituent présente un système vindicatoire tempéré par les médiations pacificatrices des marabouts et autres clercs. En dehors de la sorte de processus homéostatique qui maintiendrait l'équilibre de l'opposition des segments et empêcherait un affrontement généralisé et permanent, le système vindicatoire serait mû par une logique implacable, mais impuissante à trouver en elle-même de quoi ralentir les échanges de violence. De sorte que les acteurs engagés dans ces processus vindicatoires n'agiraient que sous l'emprise d'un code de l'honneur dont les exigences meurtrières seraient seulement susceptibles d'être contrariées par l'intervention d'une instance et d'un système de valeurs extérieur. C'est-à-dire par l'intervention de marabouts pacificateurs doublement extérieurs à l'ordre segmentaire : les marabouts sont rassemblés dans des lignages bénéficiant d'une sorte d'extraterritorialité par rapport au système segmentaire ; idéalement le système de valeurs dont ils sont les promoteurs (l'ordre public et le droit musulman) se superpose au code de l'honneur et ne cesse de tenter de le battre en brèche.

Dans cette perspective, la vengeance n'est considérée que comme présumée de son dépassement par le droit. Le système vindicatoire de l'ordre segmentaire figurant ainsi l'exact envers d'un ordre juridique. Conclusion par laquelle nous rejoignons les travaux de Yan Thomas (1984) sur l'histoire du droit romain, et ceux de l'équipe d'anthropologues que Raymond Verdier (1981) a rassemblé dans quatre volumes consacrés à *la vengeance*.

Masqueray a été le premier à intégrer théoriquement dans son analyse le fait que l'honneur du village est irréductible à celui des particuliers (i.e. à leur addition). Mais il envisageait la *superposition* des deux modes de résolution des conflits qui en résultait - la vindicte des particuliers et la pénalité des assemblées villageoises - uniquement sous le signe d'une opposition irréductible. Aussi, nous analyserons comment parallèlement à la volonté de l'assemblée villageoise de promouvoir un espace public et d'imposer les dispositions pénales le garantissant, celle-ci se devait également, en dernier recours, de cautionner le code de l'honneur dans lequel les lignages poursuivaient leur vengeance.

État de la question

Rappelons brièvement les apories des modèles théoriques disponibles.

Selon l'hypothèse segmentariste, il y aurait, d'un côté, un système purement vindicatoire et laïc et, de l'autre, le droit pénal de l'islam prôné par les clercs. L'insertion de lignages maraboutiques dans le tissu tribal laïc permettant seule la synthèse des deux horizons de valeurs, le *jus sanguinis* de l'honneur gentilice et le *jus religionis* du droit musulman.

Pour Hanoteau et Letourneux, puis pour Masqueray, l'opposition sacralité / laïcité est encore plus tranchée. Bien que ces auteurs accordent aux *qanun*-s et à la *tajmaet* une importance que ne leur reconnaît pas la théorie segmentaire, ils n'envisagent l'articulation des deux niveaux que dans une logique d'opposition.

Alors que, au regard de la question de la laïcité et de la sacralité dans les *qanun*-s et le système judiciaire villageois, les deux perspectives partent pourtant implicitement du même postulat, elles proposent des réponses contradictoires. Dans les deux cas, en effet, sacralité et islamité sont confondues. Le sacré, dans les *qanun*-s kabyles, c'est leur islamité. En conséquence les segmentaristes rejettent la laïcité du côté de l'éthique de l'honneur du système lignager, et Hanoteau et Letourneux assimilent laïcité et berbérisme. Avec cette réserve importante, pour Masqueray, que celui-ci reconnaît une sacralité irréductible à l'islam, bien qu'il ne l'intègre pas complètement dans le modèle théorique qu'il propose.

Les interprétations divergent complètement quant à l'appréciation de l'importance de cette islamité/sacré dans le système judiciaire kabyle. Hanoteau, Letourneux et Masqueray, en minimisant cet aspect, quand ils ne l'éludent pas radicalement, nous restituent dans leurs analyses une Kabylie opiniâtrement laïciste, s'arc-boutant sur la préservation de sa kabyllité, que des marabouts essaieraient constamment de battre en brèche en promouvant les valeurs islamiques.

A l'opposé de ce type d'interprétation, la théorie segmentaire nous montre comment des segments/lignages pris dans un tourbillon d'échanges de violence (i.e. le système vindicatoire modélisé par R. Verdier), ont accueilli les marabouts pacificateurs en les installant parmi eux afin de tempérer leurs conflits par leurs interventions médiatrices. L'insertion des lignages religieux dans l'ordre segmentaire se réalisant par une répartition exclusive des rôles et des valeurs. L'ensemble formant véritablement le "système" social du Maghreb rural.

Nous ne prétendons pas proposer une théorie concurrente à celles déjà disponibles, mais nous tenterons de montrer que la complexité du système judiciaire kabyle ne saurait être rendue intelligible par la projection de catégories exclusives les unes des autres. Dans cette perspective, nous discuterons de la validité des couples d'oppositions sur lesquels ces théories s'édifient : droit/coutume, public/privé, système vindicatoire/droit pénal, contrat/statut. Cela nous permettra de prendre parti dans les débats des historiens du droit qui de Glotz (1904), Steinmetz (1903 et 1904), Kulischer (1903), à Gernet (1917 et 1951), Magdelain (1980) et Thomas (1984), ne cessent de discuter la pertinence de ces paradigmes. Mais cela nous amènera surtout à modéliser, dans une perspective comparatiste, les divers types d'articulation que réalisent les systèmes juridiques arabo-berbères entre ces différents registres.

En Kabylie, la vocation essentielle du *qanun* était de circonscrire le domaine de la *hurma* du village, c'est-à-dire un espace sacré au double sens de consacré et d'interdit - le concept de *hurma* comporte en effet la même ambivalence que le concept latin *sacer*. Il s'agit donc de comprendre que contrairement à l'hypothèse segmentaire :

1) la *hurma* du village est irréductible à la somme des *hurma*-s des lignages le composant, comme le voudrait la logique du jeu des solidarités segmentaires ;

2) les valeurs spécifiques et l'ordre communal advenant par les *qanun*-s recèlent une sacralité irréductible à celle promue par les marabouts au sein de l'assemblée (*tajmaet*).

Inversement, contrairement à l'hypothèse de Hanoteau, de Letourneux et de Masqueray, nous

verrons que, concurremment à l'espace public et à la pénalité des *qanun*-s le garantissant, ceux-ci peuvent très bien, à un autre niveau, cautionner et défendre l'honneur gentile au nom duquel les segments s'opposent dans la logique vindicatoire. En outre, il est nécessaire de réévaluer à la hausse l'importance de la référence à l'islam dans la *tajmaet*, que nos auteurs avaient passablement négligée.

Nous situant à l'intersection des deux courants, nous pourrions, dans un premier temps, repérer les limites et l'impensé du système vindicatoire (notamment à travers l'évocation du problème du parricide) et, dans un deuxième temps, montrer comment l'ordre moral du village (donc les *qanun*-s) s'insinue au cœur même du système lignager par ce biais. Dans cette perspective nous serons directement conduit à réexaminer l'opposition entre droit répressif et droit restitutif qui a longtemps organisé le champ des questions en sociologie juridique et que Durkheim avait formalisée notamment à partir du système juridique kabyle analysé par Hanoteau et Letourneux. Compte tenu de l'articulation théorique entre solidarité mécanique / droit répressif et solidarité organique / droit restitutif, c'est donc l'ensemble du paradigme durkheimien qui est remis en cause de la sorte.

Enfin, nous essaierons de suggérer comment l'ordre public/commun du village ne peut s'imposer à l'égard des systèmes symboliques rivaux (i.e. autant l'honneur profane du système vindicatoire que les valeurs islamiques) que nimbé d'une sacralité qui les transcende tous deux, de laquelle chacun participe, mais sans qu'aucun ne puisse en revendiquer le monopole. Dans ce sens nous montrerons que la catégorie de la peine, pierre angulaire du droit répressif, n'a pas nécessairement comme fondement la notion religieuse d'expiation ainsi que le voulaient les membres de l'*Année sociologique*. Après Durkheim, à qui revient la paternité de cette théorie, Robert Hertz (1987) a en effet consacré de longs travaux à cette hypothèse.

POUR UNE ANTHROPOLOGIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS DITES SEGMENTAIRES

Le projet

Dans les sociétés européennes, et ce depuis l'Antiquité, la vengeance n'a jamais été étudiée que comme l'antithèse du droit. A l'inverse, dans les sociétés dites sauvages, elle n'est appréhendée que dans le cadre de systèmes vindicatoires qui verrouillent l'émergence d'une règle commune transcendant les intérêts de groupes "primaires" sans cesse occupés à se combattre mutuellement. De ce fait,

l'avènement d'un droit public et de valeurs universelles n'a été étudié que comme l'effet de processus d'étiollement de solidarités lignagères ou familiales. Nous défendons, au contraire, l'idée de la solidarité, de la congruence et de la consubstantialité de deux ordres de phénomènes que les analyses dissocient habituellement :

- la vigueur, l'intégration et la cohésion des groupes sociaux les plus étroits,
- et l'avènement d'un espace transcendant l'ordre de valeurs institué (implicitement ou explicitement) par ces mêmes groupes.

C'est dire que nous voudrions dégager, à l'échelle de l'unité sociale la plus étroite (pour nous, le lignage kabyle), l'origine d'un espace public qu'une vieille tradition de philosophie politique a incité à rechercher dans la rencontre ou l'association de ces unités sociales minimales. Ce faisant notre analyse nous conduit à repenser l'articulation entre le public et le privé, en niant l'existence de l'opposition entre système vindicatoire et droit pénal qui découle de la double identification faite entre système vindicatoire et justice privée et entre droit pénal et justice publique.

Comme nous nous situons à l'intersection de deux logiques, nous pourrions, dans un premier temps, pointer les limites et l'impensé du système vindicatoire et, dans un deuxième temps, montrer comment l'ordre moral du village (donc les *qanun*-s) s'insinue au cœur même du système lignager par ce biais. Illustrons la fécondité de cette perspective par un exemple. Soit le cas du parricide.

Dans plusieurs de ses travaux d'histoire du droit romain, Yan Thomas (1984) insiste sur le fait que le parricide avait été ressenti comme *le plus grave de tous les crimes majeurs*. Par ailleurs, l'auteur remarque que, dans le même temps, le simple homicide continuait à être réglé au niveau des familles selon la logique vindicatoire. Bien plus, alors que la justice romaine condamnait les parricides, le droit romain ne possédait même pas de mot pour désigner le simple homicide. A l'inverse, Yan Thomas ne nous dit rien sur la répression qu'exerçaient les familles victimes de parricide, concurremment à la justice ! Et pour cause ! Qui aurait vengé le meurtre du père, alors que c'était lui le garant de l'ordre familial ?

Si les assemblées kabyles, comme le forum romain à ses débuts, ne réprimaient pas en tant que tel le simple homicide, il n'est pas un village de Kabylie dont l'assemblée ne réprime avec la dernière vigueur les cas de parricide et de fraticide. L'hypothèse segmentaire définit le segment social minimal comme le cercle de parents à l'intérieur duquel la vengeance ne saurait intervenir dans la résolution des conflits et des crimes. En revanche, elle demeure complètement muette sur la façon par laquelle l'ordre est maintenu à l'intérieur même de ce segment minimal. En effet, les phénomènes de scission et de fusion des segments ne

peuvent en aucune manière permettre de comprendre le maintien d'un ordre social à l'intérieur des plus petits segments, à moins de faire l'hypothèse (contredite par la réalité) que les groupes passent leur temps à se démembrer et à se recomposer sitôt qu'un conflit survient en leur sein.

Autant l'assemblée du village était souvent impuissante à se substituer aux lignages dans le règlement des conflits qui les opposent selon la logique du système vindicatoire, autant, en cas de parricide ou de fraticide, l'intervention de l'assemblée du village était souveraine et sans appel. Ainsi, alors que les *qanun-s* n'envisagent pas la répression d'un homicide perpétré dans les règles de l'honneur, autant il n'en est pas un qui n'envisage pas la répression des fraticides et des homicides. C'est dire que, par ce moyen, l'ordre public promu par l'assemblée villageoise s'immisce au cœur même du système lignager. Les parricides et les fraticides constituant en quelque sorte les points aveugles du système vindicatoire, c'est par cette brèche que l'assemblée villageoise parvient à promouvoir son ordre moral par-delà l'éthique du système vindicatoire.

Dans tous les crimes, délits et agressions sanctionnés par les *qanun-s* leur libellé ne prend jamais en compte l'intention criminelle. Les faits, gestes, circonstances et préjudices des crimes sont minutieusement disséqués et envisagés, et la sanction encourue par le délinquant ou le criminel varie en fonction de ces critères définis dans la plus parfaite objectivité. Même lorsqu'il s'agit d'injures ou de menaces trahissant bel et bien l'intention du criminel, l'assemblée s'en tient à sanctionner de façon indépendante et pour elle-même le type de paroles proférées, indépendamment de l'intention qu'elles explicitent. Cette conduite de l'assemblée villageoise lui était dictée par l'impossibilité de se livrer à des interprétations subjectives qui auraient nécessairement varié d'un membre à l'autre de l'assemblée, selon la proximité ou la distance et la sympathie ou l'antipathie à l'égard du délinquant. Ce dernier, en tant que membre du village, appartient à l'un des lignages représentés au sein de l'assemblée. Or, l'interprétation des mobiles et des intentions du criminel ne saurait avoir lieu au sein de l'assemblée sans risquer de la faire implorer par les passions particulières que ces discussions ne manqueraient pas de susciter. On s'en tient donc à une casuistique très serrée de tous les éléments objectifs du délit.

Le cas du parricide ou du fraticide est le seul crime à propos duquel la sanction de l'assemblée du village est toujours explicitement motivée par l'intention criminelle du meurtrier : s'emparer du patrimoine familial ou capter la part de son cohéritier. Pourquoi ? Tout simplement parce que, dans son interrogation sur les mobiles du meurtre, l'assemblée du village n'est pas

susceptible de froisser les susceptibilités ou de mettre en cause l'intérêt d'un lignage autre que celui dans lequel s'est déroulé le drame.

L'enjeu

La confusion entre ce qui ressort du politique et du juridique est fréquente en anthropologie à tel point que l'on fixe très souvent comme programme à l'anthropologie politique d'élucider des questions qui me semblent relever de l'anthropologie juridique. La théorie de la segmentarité illustre cela de façon exemplaire. Certes, cette confusion recouvre un réel problème : celui de la validité du concept *juridique* comme distinction analytique applicable à une société qui n'a pas institué, sous une forme ou une autre, un domaine relativement autonome ou distinct qui serait équivalent à ce que le concept désigne pour nous.

Si elle n'est pas l'une des principales sources de cette confusion, la définition weberienne de l'État est en tout cas l'un des jalons de la configuration théorique/analytique qui nous porte à confondre l'ordre politique et l'ordre juridique. En effet la définition de l'État comme instance revendiquant le monopole de l'exercice de la violence légitime -définition de l'État et non du politique, notons-le, tend à opérer une réduction implicite de l'ordre juridique à l'ordre politique. En postulant un rapport nécessaire entre le pouvoir politique et le monopole de la violence légitime, la définition weberienne nie la spécificité du politique en le réduisant à autre chose. Or Weber a repoussé par ailleurs l'idée selon laquelle l'élément de contrainte devrait nécessairement être garantie par un pouvoir politique pour que l'on puisse parler de droit. Alors que la sociologie du droit de Weber nous propose la formalisation la plus élaborée et la plus convaincante sur ces questions, la postérité de Weber a presque uniquement retenu une définition de l'État en porte à faux avec sa sociologie du droit et en particulier à la place qu'il y réserve à la notion de contrainte et d'instance de contrainte. On voit l'intérêt que présente l'élucidation des systèmes juridiques des sociétés acéphales dans la reprise du projet weberien ou dans les tentatives contemporaines de théorie du droit.

Les difficultés

L'élucidation du système juridico-politique des villages kabyles est confrontée à toutes les difficultés que pose par définition l'anthropologie juridique des sociétés acéphales. Dans les lignes qui suivent, nous en distinguons quatre dont la discussion établira l'intérêt de la résolution du système juridique d'une société acéphale pour le projet global de l'anthropologie juridique.

1) La première réside dans **l'absence d'autonomie du système juridique**. C'est-à-dire,

qu'on se trouve face à un système presque complètement imbriqué dans d'autres systèmes essentiellement dans le système politique quant à sa localisation et quant à ses acteurs, marginalement dans le système magico-religieux quant à ses procédures et ses acteurs également, et dans le système lignager pour tout ce qui relève de la vengeance. Ainsi, doit-on mettre en question la pertinence de catégories comme celles de droit, loi, norme, règles, coutumes, autorité, pouvoir etc., sans parler des catégories qui dans notre propre système juridique divisent et subdivisent le droit en droit civil, constitutionnel, administratif, commercial, pénal, etc. Autrement dit, il faut s'interroger sur la possibilité de trouver dans la réalité des projections ou des équivalences de ces catégories analytiques et/ou normatives, et, en premier lieu, de celles qui nous autorisent à parler d'un système juridique.

2) La seconde difficulté, intimement liée à la précédente, réside dans la **faible objectivation du système juridique** kabyle. En effet, on n'y trouve pas de spécialistes dont les compétences soient socialement sanctionnées soit par un titre, soit par un statut, de même que la grande majorité des "règles" juridiques n'a pas d'autre mode d'existence que celui de la "coutume" implicite ou de l'impératif moral qui va de soi. Dans cette perspective, la discussion des analyses de Bourdieu en terme de schèmes pratiques, d'*habitus*, et d'*ethos* ne saurait être négligée.

Malgré le lien évident entre l'absence d'autonomie et le manque d'objectivation, on peut toutefois rencontrer un système juridique doté de spécialistes attirés disposant d'un code de loi mais qui est complètement confondu avec le système politique : tel le cas de certaines royautés africaines où l'attribut principal du souverain est de rendre la justice. Nous ne connaissons pas d'exemple du cas inverse, c'est-à-dire de système juridique autonome mais faiblement objectivé.

Pourtant le manque d'objectivation est très inégal et varie selon les matières en cause et les procédures suivies. Il est à peu près total pour tout ce qui concerne l'honneur gentilice défendu au moyen de la vengeance; à l'inverse, "l'ordre public" -l'intégrité morale du village en tant que tel- est souvent garantie par des dispositions explicites, dont la répression est assurée avec solennité et selon des procédures rigides par l'assemblée villageoise.

3) La troisième difficulté posée par le système juridique kabyle résulte du fait qu'il n'y a très souvent **aucune correspondance théorique abstraite** entre, d'une part, les procédures diverses et variées de résolution des conflits et de répression des crimes et, d'autre part, les multiples types de crimes, délits ou conflits. Ce qui nous conduit à nous interroger sur les "raisons" selon lesquelles une affaire est traitée à tel ou

tel niveau -interlignager, intralignager, interpersonnel avec ou sans médiateur(s), devant un aréopage informel de notables et/ou de marabouts, devant le conseil restreint ou l'assemblée plénière du village réunis de façon solennelle- et selon telle ou telle procédure -vengeances, médiations, conciliations, arbitrages, répressions, autojuridictions. Chaque type de ces procédures est mis au pluriel car dans la réalité, chacun se subdivise en plusieurs sous-types. Ainsi, un arbitrage ne suivra pas le même cours suivant que les parties l'ont sollicité ou que l'arbitre est intervenu d'autorité ou, encore, en assortissant son office de la condition expresse que les parties se soumettent à sa décision, quelle qu'elle soit. De même que la qualité de l'arbitre (un particulier, laïc ou clerc, ou une collectivité etc.) influe dans tous les cas sur la force contraignante de la décision obtenue. Et ainsi de suite pour presque tous les types de procédures, exceptée la répression assurée par l'assemblée du village sur certaines matières bien circonscrites.

4) Le quatrième problème que l'on rencontre réside dans la mise au jour d'une **superposition des modes de résolution des conflits et de répression des crimes**, ainsi qu'une superposition des systèmes de valeurs qui en sont solidaires. Si l'on prend le cas d'une simple agression, celle-ci peut induire simultanément deux types de procédures : dans le cadre du système vindicatoire, la victime se venge d'une agression perçue comme un défi appelant une riposte. Par ailleurs, si l'assemblée du village estime que l'agresseur a transgressé l'ordre moral du village en perpétrant son forfait sur la place publique, le coupable doit s'acquitter, à titre de réparation, d'une amende qui ira dans la caisse du village destinée aux dépenses publiques. Cette situation de superposition de deux logiques juridiques amène à s'interroger sur leur mode de coexistence et, au bout du compte, pose le problème de la contiguïté et/ou compatibilité des systèmes de valeurs sous-jacents aux diverses procédures et à la contiguïté et/ou compatibilité de ces diverses procédures entre elles. Autrement dit, on ne peut éviter la question, plus générale, de la cohérence d'ensemble du système juridique et des valeurs qui le sous-tendent.

Après avoir connu une éclipse, plus ou moins longue selon les disciplines, le droit et les phénomènes juridiques tendent, depuis deux décennies, à retrouver la place qui était la leur pour les membres de l'équipe de l'*Année sociologique* lors de la fondation durkheimienne. Dans ce mouvement général, l'anthropologie est très en retrait et surtout pour ce qui concerne le monde arabo-berbère. Cette situation est paradoxale à plus d'un titre. La discipline possède une solide tradition scientifique et des corpus de faits et de règles juridiques d'une qualité et d'une quantité

inestimables. Tout cela est laissé en friche depuis la décolonisation. Pourtant, la diversité des systèmes juridiques et la richesse des sources, spécialement sur le domaine berbère, sont susceptibles de nourrir des considérations comparatistes et d'étayer solidement un travail théorique. Deux atouts qui devraient lui valoir un rôle moteur dans le renouvellement de la réflexion autour du droit.

Abandonner le débat d'origine sur les systèmes juridiques berbères et ses perspectives évolutionnistes et récuser le primitivisme qui voudrait exhumer un droit berbère originel sous les alluvions de l'histoire ne doit donc pas conduire à renoncer ni à la visée classique de l'anthropologie, qui est de reconstituer des systèmes *sui generis*, ni à la prise en compte des changements historiques de l'époque contemporaine.

Alain MAHÉ

Bibliographie

- BOUSQUET (Georges Henri), "*Justice française et coutumes kabyles*", Alger, Imprimerie Nord Africaine, 1950, 134 p.
- GELLNER (Ernest), "*Saints of the Atlas*", London, Weidenfeld & Nicolson, 1969, 318 p.
- GERNET (Louis), "*Recherches sur le développement de la pensée juridique et morale en Grèce. Etude sémantique*", Paris, Ernest Leroux, 1917, pp. XVIII-476.
- "Droit et prédroit en Grèce ancienne", Paris, "*L'année Sociologique*", 3^e série (1948-1949), 1951, pp. 21-119.
- GLOTZ (Gustave), "*La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce*", Paris, Albert Fontemoing, 1904, 621 p.
- HACOUN CAMPREDON (Pierre), "*Étude sur l'évolution des coutumes kabyles*", Alger, Carbonel, 1921, 154 p.
- HANOTEAU A. & LETOURNEUX A., "*La Kabylie et les coutumes kabyles*", Paris, Challamel, 1893, 3 vol., 582 p., 560 p., 524 p.
- HERTZ (Robert), "Le péché et l'expiation dans les sociétés inférieures". Mise au point des recherches inédites de Robert Hertz, *Gradhiva* n° 2, été 1987, pp. 42-52.
- KULISHER (E), "Untersuchungen über das primitive Strafrecht" (Recherches sur le droit pénal primitif), dans *Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft*, 16, pp. 417-469, 1903-1904 et 17, pp. 1-22.
- MAGDELAIN (André), "Aspects arbitraux de la justice archaïque à Rome", *Revue Internationale des Droits de l'Antiquité*, 1980, pp. 205-283.
- MAHÉ (Alain), "Laïcisme et sacralité dans les *qanûns* kabyles", *Annales Islamologiques*, 1993, n° 27, pp. 137-156.
- *Anthropologie historique de la Grande Kabylie XIX^e - XX^e siècles : histoire du lien social dans les communautés villageoises*, thèse de doctorat de l'EHESS, 3 vol., 1994, 996 p.
- "Berque et Gellner ou le Maghreb vu du Haut-Atlas", (en collaboration avec Gianni Albergoni), *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S., 1995, pp. 451-512.
- "Les échanges rituels de dons : de l'analyse de R. Maunier à celle de P. Bourdieu en passant par celle de M. Mauss et celle de Cl. Lévi-Strauss", *Droit et Cultures*, 1996, n° 31, pp. 267-292.
- "Entre le religieux, le juridique et le politique : l'éthique. Réflexions sur la nature du rigorisme moral promu et sanctionné par les assemblées villageoises de Grande Kabylie", *Anthropologie et Sociétés*, 1996, vol. 20, n° 2, pp. 85-110.
- MARCY (Georges), "Le problème du Droit coutumier berbère", *La France méditerranéenne et africaine*, n° 2, fasc. 1, 1939, pp. 7-70.
- MASQUERAY (Émile), "*Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie. Kabyles du Djurdjura, Chaouia de l'Aouras, Beni Mzab*", Paris, 1886, 372 p.
- STEINMETZ "Ethnologische Studien zur ersten Entwicklung der Strafe". Ethnologische, etc. - nebst einer psychologischen Abhandlung über Grausamkeit und Rachsucht, 1895, 2 vol., Leyde.
- THOMAS (Yan), "Se venger au Forum. Solidarité familiale et procès criminel à Rome (1^{er} siècle av. J.C. 2^e siècle ap. J.C.)", *La Vengeance*, 1984, pp. 65-100.
- VERDIER (Raymond), "Le système vindicatoire", *La Vengeance*, tome I, Paris, Cujas, 1981, pp. 14-42.

Football et politique à Tunis

FRANCK MOROY

*Franck MOROY est allocataire de recherche à l'Institut d'Etudes Politiques et à l'IREMAM à Aix-en-Provence. Au cours d'un séjour de 16 mois à l'IRMC, il a réalisé une recherche sur les relations entre le football et la politique à Tunis. Une partie de ses travaux a été publiée dans **Monde Arabe Maghreb-Machrek, Les Cahiers de l'Orient**. Par ailleurs, il anime le comité de rédaction de la Revue Méditerranéenne d'Etudes Politiques.*

Le sport ne se résume pas uniquement en un affrontement codifié de deux ou plusieurs acteurs, en un spectacle permettant à une communauté de reconstituer un tissu social altéré ou en un rituel au cours duquel une foule partisane se "met en scène"¹. Il est aussi un inépuisable réservoir de capitaux symboliques et de registres d'identifications dans lequel puisent volontiers les acteurs - sportifs et/ou politiques - ou qu'ils s'efforcent de maîtriser ou de s'approprier à des fins de légitimation. Prisme d'étude original et privilégié, il se pose comme un précieux "détour" dans l'analyse pour qui souhaite appréhender des phénomènes politiques.

"Aujourd'hui, si le match de football conserve ses dimensions guerrières, ce n'est plus nécessairement la nation qui est au cœur de l'affrontement sportif (...) la guerre, avec ses drapeaux, ses clairons, ses cartons rouges, ses joueurs "crucifiés", ses chants de haine ou d'amour, est redevenue, du moins à ce niveau, une affaire de cités" soulignait récemment Pierre Milza². Adopter cet angle et cette échelle d'investigation revient à placer au cœur de l'analyse les clubs et les

associations sportives. Les clubs sont les acteurs d'un vaste réseau de relations symboliques et incarnent à la fois l'histoire et le destin de villes et de communautés (nationales, religieuses, ethniques, etc.), de cultures et d'identités locales ou régionales, souvent rivales. Comme le souligne C. Bromberger, "à l'arrière-plan de ces engouements [les matchs de football] (...) se profilent des histoires singulières de villes (...) "³.

Appréhendu dans une perspective de sociologie politique, le club ne se présente pas comme le simple lieu de pratique d'une discipline sportive ou physique : il est aussi et surtout un espace politique où interagissent des individus et où se confrontent et se mettent en place leurs stratégies et leurs réseaux. Il n'existe pas seulement une homologie entre l'espace des clubs de football et les différents espaces sociaux qu'il exprime (homologie qui expliquerait, par exemple, que "le capital de reconnaissance acquis par certains présidents de clubs de football possède des propriétés directement agissantes dans les domaines de la direction d'entreprise ou de la politique "⁴). Le club est un espace de mise en forme de la politique et un lieu d'expression du politique.

Il ne constitue pas non plus cette entité monolithique qui tend parfois à l'ériger en un être collectif. L'association sportive est un lieu formalisé rassemblant un agrégat d'acteurs individuels (présidents, personnels administratifs, joueurs, supporters, techniciens du sport, sponsors, etc.) parmi lesquels s'établissent des échanges sociaux contribuant à la transformation de la société locale et (...) à la définition de trajectoires [personnalisées] de promotion sociale⁵. L'association sportive constitue

donc un espace et un observatoire privilégié de mise en place de stratégies individuelles et collectives : il est possible d'y positionner plus ou moins formellement des individus ou des groupes qui organisent et imposent des visions concurrentes du football, selon des rapports de force susceptibles d'évoluer selon les lieux, les conjonctures et les époques ; mais aussi d'y repérer, gravitant autour d'elle, des communautés - politiques ou non - identifiées à des équipes sportives.

L'étude des deux équipes de football de Tunis que sont l'*Espérance Sportive de Tunis* et le *Club Africain* (CA) met en exergue le déploiement de telles stratégies et, à cette fin, la mobilisation de ressources spécifiques par des acteurs individuels ou collectifs. Ces dernières prennent une dimension et un sens tout particulier de par le cadre dans lesquelles elles s'inscrivent : le derby.

LE DERBY COMME CONFIGURATION DE L'ANALYSE

Ce type de confrontation est le théâtre d'un combat factice en ce sens qu'il donne l'occasion d'assister à un affrontement sans ses risques et ses dangers - par conséquent "ritualisé", mais avec ses hymnes, ses soldats et ses étendards. Le match de football si particulier fait figure d'une "bataille mimétique" contrôlée et non violente. L'opposition à l'autre qu'il exacerbe et qu'il "met en scène" permet de forger un sentiment d'appartenance et de marquer ou de rappeler les spécificités d'un groupe vis-à-vis d'un autre. En ce sens, le derby participe à la genèse de deux ensembles humains opposés, mais il aiguisé les termes de cette opposition.

Il recouvrirait ou réinterpréterait ainsi une opposition d'un autre type située dans un ou des champs extra-sportifs. Quels sont les ressorts de l'antagonisme que ces deux formations de onze joueurs se chargent de traduire symboliquement dans l'aire circonscrite du terrain de football ? Loger le ballon dans les filets du but adverse et remporter la partie de football n'est assurément pas le seul enjeu. Derrière ce spectacle, ne se cache-t-il pas une opposition d'une autre nature ? Telles sont les interrogations originelles qui guideront la démarche de ce travail.

LE MATCH DE FOOTBALL, VECTEUR D'UNE OPPOSITION EXTRA-SPORTIVE

A l'instar d'autres configurations similaires (derby de Glasgow entre le *Celtic* et les *Rangers*, de Turin en la *Juventus* et le *Torino*, de Barcelone entre le "*Barça*" et l'*Español*, de Madrid entre le *Real* et l'*Atletico*, de Gênes entre la *Sampdoria* et le *Genoa*), le derby tunisois entre l'*EST* et le *CA* recouvre une opposition

d'ordre extra-sportif. Tantôt, il en est le réceptacle, la caisse de résonance et ne contribue qu'à l'illustrer (rôle passif) ; tantôt, il la réinterprète, la reconstruit selon des modalités propres au champ sportif et lui donne ainsi une nouvelle consistance (rôle actif). Si l'opposition religieuse doit d'ores et déjà être écartée, un antagonisme politique, territorial, de classe sociale, de groupes particuliers, ou d'origine régionale peut en revanche servir de matrice explicative pour identifier l'origine et les termes de la confrontation.

Néanmoins, la relation entre le signifiant et le signifié, entre un fait et la représentation qui en est faite ou le sens qui lui est conféré, n'est pas univoque. En fonction des individus, de leur sensibilité et de leur expérience, l'opposition sera chargée de valeurs multiples - éventuellement contradictoires - sur lesquelles ces derniers insisteront selon le contexte et les situations. La lecture du derby est par conséquent plurielle et il ne saurait y avoir une seule causalité en amont de cette confrontation sportive tant les représentations qui l'entourent relèvent de la subjectivité des acteurs.

L'inscription des clubs dans une opposition territoriale préexistante

Pour l'anthropologue urbain, la capitale tunisienne offre une configuration assez spécifique. Les quatre équipes tunisoises participant aujourd'hui au championnat national de première division s'identifient à un quartier : le *Club Olympique du Transport* au quartier de Mélassine, le *Stade Tunisien* au Bardo, le *Club Africain* au faubourg sud de la ville ancienne (et plus exactement à Bab Jedid) et l'*Espérance Sportive de Tunis* au faubourg nord matérialisé par le triangle Bab Souïqa, Bab Saadoun, Bab El-Khadra. Les clubs s'associent si étroitement à ces "territoires" urbains que soutenir le *Club Africain* et habiter Halfaouine relève de l'anomalie, voire de l'hérésie et du "péché" (comme le souligne un dirigeant "espérantiste"). Le soutien à l'équipe du quartier est devenu un élément constitutif de l'identité locale et ne semble permettre aucune alternative : "Si tu es de Bab Souïqa, alors tu es Espérantiste". Bien que l'absence d'enquête statistique empêche de confirmer cette association quartier-club, celle-ci devient crédible au regard du marquage territorial constaté. La présence de photos de l'équipe ou du joueur préféré, de fanions ou des couleurs des clubs dans les échoppes et dans les magasins, pratique généralisée en Tunisie, établit - de manière quasiment infaillible - l'affiliation sportive de l'individu qui les affiche⁶.

Les ressorts de l'identification entre l'Espérance et le quartier de Bab Souïqa-Halfaouine sont néanmoins complexes. Avancer une explication univoque paraît en effet peu vraisemblable dans la mesure où les processus de construction identitaire

résultent en grande partie d'une accumulation de facteurs et d'expériences personnelles et collectives capitalisées sur la longue durée. Aussi les ressorts de l'identification interviennent-ils de manière indissociable et à des degrés divers dans la production de ce lien quartier-association sportive qui structure le discours et les représentations des acteurs. Au fondement de ce lien, il est fréquent de retrouver les deux arguments que sont l'origine géographique des membres fondateurs et des joueurs ainsi que les lieux de sociabilité et de réunion du club. S'ils structurent le discours et les représentations qui entourent et façonnent l'Espérance, ces derniers ne suffisent cependant pas à expliquer de manière entièrement satisfaisante cette identification entre l'association sportive et le territoire urbain dans lequel elle s'inscrit⁷. Un autre facteur intervient de manière décisive (et complémentaire avec les deux précédents) : la figure de Habib Bourguiba. Par sa fonction au sein du club, l'installation de son cabinet d'avocat (rue Bab Souïqa) et le rôle de ce quartier dans le mouvement national, la personne du "Combattant Suprême" - et sa position médiatrice entre l'Espérance et Bab Souïqa - a contribué à accentuer l'identification entre l'association sportive et le faubourg nord de la Médina.

Quant au *Club Africain*, il s'identifie dès sa naissance au faubourg sud de la Médina, et plus exactement au quartier de Bab Jedid, au sud-ouest de la "ville arabe", au pied de la Kasbah. La provenance et l'origine géographique des premiers membres du *Club Africain* sont les quartiers de Bab Jedid et de Bab al-Jazira. Les lieux de sociabilité et de réunion - plus concentrés par rapport à son homologue de Bab Souïqa - confirment cette implantation dans cette partie de Tunis. La prégnance de ces deux éléments d'identification quartier-club ont même joué un rôle capital dans la production et la reconstitution du tissu social local. La mobilisation autour d'un enjeu ou d'un symbole commun peut en effet renouer des liens entre des individus, si différents soient-ils. Même si ce qu'ils perçoivent en l'équipe diverge⁸, le simple fait de la soutenir contribue à en faire un ciment qui bouchera les fissures apparues au sein de la communauté. Ainsi, l'émergence du toponyme Bab Jedid - légitimé par le prestige grandissant de l'équipe de football - s'est substitué au nom historique du quartier (Bab al-Jazira) dans le parler quotidien. Avec l'apparition et le succès du *Club Africain*, "on assiste à l'émergence et à la promotion d'un quartier et d'un toponyme qui (...) n'a jamais désigné aucun des quartiers traditionnels administratifs du Rbat [quartier]. Cette promotion est le fait de la quasi-totalité des habitants du faubourg ; même les beldis résidant dans le faubourg ou y ayant résidé parlent de Rbat Bab al-Jedid"⁹. En partageant un trait distinctif exclusif au quartier (une équipe de football et le nom d'un club sportif), les individus, quels qu'ils soient, parviennent à produire une unité

territoriale et à donner une identité propre au quartier. Le nom de Bab Jedid devient indissociable de l'équipe de football rouge et blanche. Cette dernière joue le rôle de "phare urbain", entendu comme "*idée directrice capable de cohésion, qui relie entre eux des phénomènes épars et dote l'agglomération, à la fois, d'individualités, et d'optimisme*"¹⁰.

Une opposition socio-politique

Hormis l'opposition territoriale, le mécanisme d'adhésion d'un individu à un des deux clubs repose sur une identification qui s'opère fréquemment dans le champ socio-politique. L'étude des équipes tunisoises permet de reconstituer des registres variés d'identification qui dépassent le cadre de la revendication sportive et qui recoupent ou réinvestissent les oppositions classistes, politiques ou locales. Cette identification est la conséquence de l'élaboration de représentations et d'images mentales autour des clubs dont le derby se fera le réceptacle et le vecteur.

La multiplicité et la force de la représentation viennent probablement du fait que l'image mentale conserve de l'information, mais transformée, réduite ou schématisée selon l'acteur qui en est à l'origine ou qui la véhicule. Cette image simplifiée participe du processus d'élaboration de la représentation de l'acteur ou de l'objet. Ainsi, l'image populaire de l'*Espérance Sportive de Tunis* est-elle un attribut primordial de la dimension nationaliste de l'équipe. Toutefois, en se penchant sur la composition des premiers bureaux-directeurs ou sur la constitution des équipes, il est étonnant de constater combien la bourgeoisie et les notables étaient présents, ruinant ainsi le fondement de la représentation. L'occultation d'une partie des faits qui président à la création d'une représentation devient alors un biais nécessaire. Mais peu importe, finalement, que cette image et cette représentation soient vraies ou fausses (puisque'il s'agit précisément d'une représentation). L'important est qu'elle soit fonctionnelle, qu'elle "représente" et qu'elle fasse sens pour les individus récepteurs¹¹.

Les matchs entre les deux clubs des faubourgs tunisois charrient symboliquement deux oppositions majeures : une opposition de classe entre, d'un côté, un club riche et bourgeois (le *Club Africain*) et, de l'autre, un club pauvre soutenu par les masses populaires (l'*Espérance Sportive de Tunis*) ; une opposition communautaire - paradoxale - entre tunisois (EST) et pro-sahéliens (CA), et entre club tunisien (EST) et club tunisois (CA).

La représentation club riche/club pauvre, si elle s'avère peu fondée, opère comme un puissant et efficace vecteur d'identification. L'individu issu des milieux populaires éprouvera ainsi des difficultés à ne pas s'identifier à l'Espérance. De même, les milieux

aisés seront naturellement portés à adhérer au *Club Africain*, équipe "socialement" plus proche d'eux. Le clivage riche/pauvre recoupé par cette confrontation sportive trouve son origine dans l'identification des équipes avec les quartiers de Bab Souïqa et de Bab Jedid, ainsi qu'avec les populations y résidant. Il opposerait les anciennes familles tunisoises (beldies), citadines et bourgeoises, aux masses populaires et aux milieux moins favorisés. Il convient de noter que l'image bourgeoise du *Club Africain* provient davantage du statut social des familles qui en sont à l'origine que de leur fortune. Néanmoins, si le derby parvient, en effet, à véhiculer cette opposition de classe, c'est aussi parce que les membres du club et les supporters espérantistes impriment une image populaire à leur club. L'origine de cette dernière est indéniablement à rechercher dans la classe sociale des membres-fondateurs et dans le quartier de Bab Souïqa. Mais si l'on se penche avec attention sur la composition des premiers bureaux-directeurs ou, par exemple, sur l'équipe espérantiste de la saison 1927-1928, la proportion de joueurs issus de la bourgeoisie ou des milieux notabiliens ne manque pas de surprendre et ébrèche quelque peu le mythe d'une Espérance populaire.

En outre, pour fragile qu'il soit, le clivage n'en fut pas moins éphémère. Après l'indépendance, avec le ralliement de prestigieuses familles à l'EST, cette dichotomie club riche-pauvre n'est plus une matrice de lecture pertinente.

Le derby entre le Club et l'Espérance retranscrit, dans une moindre mesure mais tout aussi symboliquement, des tensions communautaires et régionalistes. Il réinvestit et donne une dimension nouvelle à deux oppositions politiques majeures : celle entre Tunisois et Sahéliens, et celle entre Tunisois et Tunisiens.

Le match de football CA-EST met en scène l'opposition entre les populations tunisoises (représentées par l'EST) et les populations pro-sahéliennes (CA). Il redonne corps à une dimension de la vie politique de la Tunisie indépendante : la prédominance des Sahéliens qui se sont substitués aux notables tunisois dans les sphères dirigeantes du pays. L'EST se présente dans ce cas de figure comme un club tunisois. Pourtant, son rôle et son activité aux côtés de Bourguiba et du mouvement national en font un instrument privilégié entre les mains des sahéliens du Néo-Destour. Cette identité tunisoise de l'Espérance s'élabore, se construit et se consolide surtout par opposition au *Club Africain* qui apparaît comme un allié des Sahéliens. La décision du pouvoir politique de dissoudre la section football de l'Espérance, en 1971, à la suite d'événements dramatiques, fut vécu comme une atteinte au pouvoir des Tunisois par le système politique dominé par les Sahéliens. Les liens amicaux qui se sont tissés entre le

Club Africain et l'*Étoile Sportive du Sahel* - l'équipe de Sousse - identifient de manière plus forte le club de Bab Jedid aux milieux sahéliens.

Paradoxalement, une autre lecture du derby consiste à distinguer la communauté tunisoise (incarnée cette fois par le *Club Africain*) dans l'ensemble tunisien (symbolisé par l'*Espérance Sportive de Tunis*). Cette confrontation sportive met face à face le club des grandes familles tunisoises (le CA) à l'EST qui représente, de par son identification au combat nationaliste de H. Bourguiba et l'origine géographique de ses présidents, la nation tunisienne. Le président du CA est généralement un Tunisois, issu des grandes familles de la capitale. En revanche, l'Espérance incarnait davantage, au travers de la personne de H. Bourguiba, la nation en lutte, combattant pour arracher l'indépendance aux autorités coloniales. La paternité du football tunisien qui lui était attribuée la prédestinait à jouer un rôle national plus que local (malgré son rattachement au faubourg nord de la Médina). D'autre part, par leur origine, les présidents espérantistes ont représenté la Tunisie dans son ensemble, et pas uniquement une de ses régions.

En reconstruisant l'opposition selon une nouvelle tonalité (et différents registres), le derby fait de l'adhésion et de l'identification à un des deux clubs un attribut de l'identité d'un groupe ou d'un individu. Être Espérantiste ou être Clubiste détermine, ou du moins influence, un comportement ou un mode de paraître vis-à-vis d'Autrui (il est en ce sens un critère d'identification et de reconnaissance de l'autre) et génère des registres identificatoires qui permettront à des acteurs de se positionner dans la société, par rapport aux pouvoirs institutionnels ou à ses semblables. Si "*l'identité est un état de la personne à un moment donné de son existence [et] l'identification est l'instrument qui lui a permis d'aboutir à cet état*"¹², alors nous pouvons poser l'hypothèse que l'équipe de football est un instrument, un vecteur de cette identification, ou encore, un processus par lequel l'individu parvient à acquérir une identité.

LES CLUBS : ENJEUX POLITIQUES ET INSTRUMENTS DU POLITIQUE

Objet de dévotion et de passion populaires, les deux acteurs du derby constituent indéniablement des enjeux politiques. D'une part, en l'absence de structures d'encadrement des supporters, les présidents de club sont directement en charge de masses inorganisées. Avoir une mainmise sur les structures et la gestion de ces deux associations sportives permet d'en contrôler - au moins partiellement - les supporters et de réduire, voire d'éviter, tout trouble de l'ordre public. D'autre part, les deux associations sportives étant de puissants capitaux symboliques susceptibles

de devenir des ressources légitimantes pour les acteurs qui les manient et se les approprient, le pouvoir politique va tenter de les associer étroitement au projet sociétal qu'il promeut. L'État tunisien s'est donc employé - et s'emploie toujours - à maîtriser (au sens littéral du terme, c'est-à-dire "se rendre maître de") et à instrumentaliser les deux clubs selon des modalités qui varient suivant les contextes politiques et les époques. Elles ont principalement revêtu deux formes bien distinctes.

Le contrôle des structures sportives

Évoquant l'équipe nationale de football et s'offusquant de l'autonomie de la Fédération Tunisienne de Football, H. Bourguiba déclara : "(...) son appellation même indique qu'elle représente l'ensemble du pays. Il est donc naturel qu'elle relève du pouvoir public"¹³. Loin de constituer une figure de rhétorique politique, cette logique d'immixtion de la puissance publique dans le sport s'est institutionnalisée par le décret du 9 février 1960 définissant le statut des associations sportives, et complétant en cela la loi du 7 novembre 1959 relative aux associations. Il stipule notamment que la Direction de la Jeunesse et des Sports "*oriente et contrôle l'activité de tous les groupements ayant pour but la pratique de l'éducation physique et des sports et l'organisation sportive*" (article 2), mais aussi "*juge en dernier ressort de toutes les décisions et mesures individuelles et collectives prises par les associations*" (article 3). En outre, d'après l'article 18, cet organisme contrôle, "*dans le souci de l'intérêt supérieur des sports et du prestige national*", la participation de la Tunisie aux compétitions sportives internationales à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national. Cet encadrement institutionnel rigide mis en place par le pouvoir politique contribue à domestiquer la sphère des activités physiques et sportives et à l'associer étroitement à l'État par le biais de son ministère de tutelle.

S'étant assuré de la maîtrise "institutionnelle" des associations sportives, il restait au pouvoir à en contrôler l'évolution et le cours en les dotant d'une mission et d'un projet à caractère social et d'envergure nationale. L'analyse des discours bourguibien permet de constater que le club est à la fois une matrice civilisationnelle dont la finalité est de libérer l'homme de l'emprise de ses passions (et d'en faire ainsi un individu raisonnable), et un organisme de formation civique. La fonction principale des associations d'éducation physique consistaient, dans cette optique, à encadrer et à former la jeunesse. "*Le club sportif est un établissement d'éducation par l'organisation rationnelle des loisirs, des jeux, de la vie communautaire*"¹⁴. En outre, exercer un sport participait du processus de civilisation de l'homme ; ce

n'est qu'à cette condition que l'homme deviendra un "*citoyen utile*" et qu'il aura "*conscience d'appartenir à un peuple évolué*"¹⁵.

On prendra l'exemple de l'EST pour illustrer cette mainmise du pouvoir bourguibien sur le club. Cette dernière, loin d'être effective à l'indépendance, se réalisa en deux temps¹⁶. Tout d'abord, succédant au charismatique président espérantiste Chedly Zouiten (après le "quinquennat" de Mohamed Ben Smail), Ali Zouaoui inaugurait le rapprochement entre le pouvoir politique et l'EST. Membre du comité central du Néo-destour, celui-ci fut nommé directement par le gouvernement et exerça les plus hautes fonctions au sein du club de 1968 à 1971. Toutefois, c'est surtout la nomination à l'instance suprême de Hassen Belkhodja, président de la Société Tunisienne de Banques (STB), bénéficiant de la confiance du président de la République, qui entérine l'imbrication de l'Espérance avec le pouvoir bourguibien.

La mise sous tutelle des présidences des clubs

Cette domestication du club par le pouvoir bourguibien s'institutionnalise au travers de procédures d'accès à la présidence modifiées et imposées. Le pouvoir politique considérait en effet que le club resterait sous son contrôle tant qu'il pourrait décider du choix de son président. Ainsi, la procédure nominative décidée dans les hautes sphères politiques et avalisée par le comité directeur s'est substituée à l'élection du président du club par les membres du comité directeur. La fonction de président n'est pas uniquement administrative ; elle est aussi et surtout stratégique : ses décisions déterminent l'attitude et le comportement de milliers de supporters. Un choix malheureux d'entraîneur, une défaite mal ressentie suscitent des mécontentements qui peuvent se transformer en chahut aux abords des stades. Preuve en sont les attroupements de supporters espérantistes au Parc B, lieu d'entraînement de l'Espérance, qui, à la fin de l'année 1996, suite aux mauvais résultats de l'EST, ont incité les dirigeants du club à se séparer de l'entraîneur italien Gigi Maifredi.

Le club comme lieu de déploiement de stratégies

Instrument du pouvoir politique, les deux clubs sont aussi des lieux du politique où s'esquissent et se mettent en place des stratégies individuelles et collectives extra-sportives. Ils sont à ce titre des plateformes de transactions et d'échanges entre des individus membres d'un même groupe (et dont le point commun est l'appartenance à la même "famille", clubiste ou espérantiste). Ce même attribut identitaire est la pierre angulaire du réseau et des échanges et devient un capital confiance qui facilite ceux-ci.

L'adhésion à un club et la volonté d'y exercer

une fonction ne s'expliquent pas toujours exclusivement par la passion pour une discipline sportive ou par l'irrésistible attrait pour ses couleurs. D'autres préoccupations - parfois basement matérielles ou moralement douteuses - sont à l'origine de l'entrée dans le cercle étroit du comité directeur. Plusieurs stratégies, individuelles ou collectives (familiale par exemple), peuvent ainsi être reconstituées. Elles se recoupent et se succèdent souvent tout au long du parcours et de la trajectoire d'un acteur. Une rapide typologie permet de rendre compte de leur diversité.

La passion sportive.

L'engouement pour un club est généralement à l'origine de la volonté de remplir des fonctions au sein de celui-ci. Néanmoins, cette position, entièrement altruiste et uniquement guidée par les sentiments à l'égard du club, est fréquemment concomitante avec la poursuite d'autres stratégies. Elle est le paravent d'ambitions moins avouables telles que la recherche d'une notoriété, le lancement d'une carrière politique ou la quête d'intérêts matériels.

La recherche d'une notoriété et du prestige.

La présence d'un individu au sein des plus hautes instances d'un club prestigieux constitue un capital symbolique dont il est susceptible d'user tantôt pour se mettre en valeur, tantôt pour tirer parti d'une situation. Son accession participe alors d'un processus de valorisation personnelle et témoigne de son rang ou de sa réussite sociale. Dans cette optique, le club fait figure de "socle de popularité".

La poursuite d'intérêts matériels.

Certains individus voient dans leur adhésion aux clubs un moyen de faire prospérer une affaire personnelle ou une opportunité pour développer une activité entrepreneuriale. La recherche d'un gain - même symbolique - motivera essentiellement leur démarche. Il est vrai que les bureaux-directeurs de l'Espérance ou du Club sont parfois composés d'hommes d'affaires ou d'individus appartenant ou évoluant à proximité de la sphère politique¹⁷. Côté des personnalités importantes ou des grandes familles, collaborer et partager avec elles des sentiments forts permet d'entrer dans des réseaux et de profiter des nouvelles relations que l'on tisse alors. Le club n'est plus la fin première de l'action de l'individu ; les intérêts particuliers priment avant tout.

Le club, une antichambre de la politique ?

L'adhésion d'un individu à un club prestigieux peut entrer dans le cadre d'une stratégie dont la finalité est l'obtention d'un mandat ou d'une fonction politique. Lorsque l'on dissèque les fonctions exercées par les présidents de l'Espérance Sportive de Tunis, par exemple, on ne manque pas d'être surpris par les charges politiques remplies par ces derniers. Beaucoup de présidents de l'Espérance sont en effet devenus ministres ou ont assumés de hautes responsabilités au

sein de l'État. Il serait néanmoins hâtif et imprudent de conclure que la fonction de président de l'EST constitue un tremplin pour une carrière politique. Si l'on peut établir une régularité et une concomitance dans le passage de l'une à l'autre de ces fonctions, il est difficile d'y voir un rapport de cause à effet.

Le derby est le "foyer virtuel d'une gamme extraordinairement variée de possibilités identificatoires"¹⁸. La rencontre sportive et le match de football théâtralissent des oppositions extrasportives qui font plus ou moins sens selon les individus et les groupes. En effet, comportant fréquemment une part d'imaginaire, les termes de l'antagonisme se modulent selon les sensibilités et les expériences des acteurs. Ils deviennent les attributs d'une palette identitaire extrêmement variée.

Dans le cas du derby tunisois, nous pourrions nous hasarder à un essai de rationalisation de l'opposition, même si celle-ci réduit et schématise de manière excessive les multiples combinaisons qu'elle sous-tend. Le Club Africain rassemblerait les grandes familles tunisoises (beldies) du faubourg sud de la Médina, dont les membres, issus pour la plupart de la Zitouna ou de la Khaldounia, sont plus enclins à militer au Vieux Destour et demeurent fortement attachés aux traditions musulmanes. Proche des milieux aisés et du club sahélien de l'Etoile Sportive, le CA s'identifierait principalement aux notables tunisois. En revanche, incarnant davantage les classes populaires, l'EST passerait pour être à la fois artisan de la lutte nationaliste sous le Protectorat et instrument du pouvoir bourguibien post-colonial. Il exprimerait aussi le projet sociétal "moderniste" des milieux sadikiens et néo-destouriens. Imparfaites et partielles, ces caractéristiques élaborent les images de chaque club et construisent une dichotomie dont le derby se fera le réceptacle et le vecteur. Ainsi, "(...) prendre parti pour un ou des clubs, c'est (...) affirmer une ou plusieurs appartenances, exclusives ou enchevêtrées, rêvées ou revendiquées et adhérer à une nébuleuse singulière de valeurs qu'incarnent (...) "son" équipe et "ses" joueurs" préférés"¹⁹. Dans ce derby, cependant, ce ne sont pas les équipes qui contribuent à la production des valeurs et des images mentales, mais plutôt l'environnement (géographique, social, politique) dans lequel elles s'inscrivent, imaginairement ou pas.

L'adhésion à un club n'est donc pas univoque. Contrairement au derby irlandais de Glasgow, l'opposition n'est pas si tranchée et échappe à une bipartition claire, rigoureuse et quasi-hermétique. La complexité et la mouvance des registres identificatoires du derby tunisois vient du fait qu'ils amalgament le nouveau et l'ancien. L'Espérantiste peut, par exemple, au gré des situations, se prétendre avant tout tunisois (l'EST étant inséparable du faubourg nord de la Médina) ou avant tout tunisien (par le destin nationaliste de l'EST). Le derby ne

serait-il pas finalement un moyen de redonner vie, de faire perdurer ou de réinventer des configurations sociales ou communautaires anciennes (une opposition de quartiers, un antagonisme de grandes familles, un clivage de classes sociales, etc.) ?

Mais le football n'exprime pas que des oppositions. Dans cette perspective, il faut envisager le derby comme une articulation entre deux groupes, leur antagonisme ne constituant alors qu'une modalité de cette articulation. Pendant l'occupation française, la rivalité entre ces deux équipes dissimule en fait une complémentarité symbolique : la référence commune arabo-musulmane et la concurrence avec des équipes italiennes, françaises et maltaises contribuent plus à les unir qu'à les diviser. La tentative avortée de fusion des deux clubs par Bourguiba, en 1934, en témoigne. Aujourd'hui encore, le derby est indubitablement producteur de lien social. Sujet de discussions enjouées, prétexte pour défier l'*Autre* ou pour s'en moquer, il ne peut laisser neutre et pousse Espérantistes et Clubistes l'un vers l'autre, avant de les monter l'un contre l'autre. En outre, il soude les supporters d'une même équipe et participe à l'élaboration d'une identité locale (même si une nationalisation du derby tend à se substituer à la dimension locale). En cela, le sport est *Agôn*, c'est-à-dire une lutte, une rivalité entièrement gratuite, pour la gloire dont la finalité n'est que le combat lui-même²⁰. Il est "*un mode de vivre ensemble dans lequel la rivalité "arrange" les rapports, les échanges*"²¹.

Le derby tunisois n'est pas seulement le révélateur d'un type particulier de sociabilité. Il met aussi à nu les relations entre l'État et la "société civile", met en exergue des trajectoires individuelles et des stratégies d'acteurs, souligne des dynamiques urbaines et des tensions sociales et fournit une matrice de lecture - partielle mais complémentaire - de l'histoire d'un pays et d'une société. Loin d'être le nouvel opium des peuples, un vecteur d'abrutissement ou de dépolitisation des masses, il constitue un prisme privilégié d'intelligibilité de nos sociétés et de compréhension de l'instance politique.

Franck MOROY

NOTES

¹ Selon l'expression de Erving Goffman, in E.G., *La mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*, Paris, Ed. de Minuit, 1992, 251p.

² MILZA (Pierre), "Guerre dans les stades", *L'histoire*, n°201, juillet-août 1996, p.95.

³ BROMBERGER (C), *Le match de football. Ethnologie d'une passion partisane à Marseille, Naples et Turin*, Paris, Ed. de la MSH, 1995, p.21.

⁴ FAURE (Jean-Michel), SUAUD (Charles), Les enjeux du football, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°103, juin 1994, p.5.

⁵ CALLÈDE (Jean-Paul), "Les premiers clubs sportifs à Bordeaux, la vocation de dirigeants et le renouvellement des élites locales", pp. 529-540, *Sports, relations sociales et actions collectives*, Bordeaux-Talence, MSH d'Aquitaine, 1995.

⁶ On peut se référer à ce sujet au travail d'Isabelle BERRY-CHIKHAOUÏ sur le quartier de Bab Jedid, *Quartier et sociétés urbaines : le faubourg sud de la Médina de Tunis*, Thèse de Doctorat sous la direction de Pierre Signoles, Université Tours (URBAMA), 1994.

⁷ Les "pères" de l'EST et les joueurs de l'équipe ne sont pas tous issus du quartier. Quant aux lieux de sociabilité et de réunion de l'association, ils tendent à montrer que le lien (s'il existe indéniablement depuis que le club s'est créé) n'a été mis en avant, exprimé et revendiqué qu'au milieu de la décennie 1930 et par certains acteurs uniquement, situés notamment dans la mouvance nationaliste. Dans les années 1920-1930, les activités de l'Espérance s'organisaient selon un axe qui allait de la Porte de France à la Kasbah. Ce n'est que dans les années 1940-1960 que ce club devient l'"équipe de Bab Souïqa". Cf. l'article de Franck Moroy, "L'Espérance Sportive de Tunis : genèse d'un mythe bourguibien", *Monde Arabe Maghreb Machrek*, n°157, juillet-septembre 1997, pp. 69-77.

⁸ Cf. le chapitre "Les joueurs : des figures emblématiques des identités sociales", *Le Match de football...*, op. cit., pp. 165-172.

⁹ BERRY-CHIKHAOUÏ (Isabelle), *Quartiers et société urbaine...*, op. cit., p.549.

¹⁰ BERQUE (Jacques), *Le Maghreb entre deux guerres*, op. cit., p.195.

¹¹ "Entretien avec Michel Denis", *Sciences Humaines*, n°27, avril 1993, p. 21.

¹² CHEBEL (Malek), *La formation de l'identité politique*, Paris, PUF, 1986 (Sociologie d'aujourd'hui), pp. 35-36.

¹³ "Éduquer le corps et l'esprit", discours prononcé par le Président Bourguiba le 28 juillet 1962 à Tunis, Ministère de l'Information, *Discours*, Tome IX, 1962, Tunis 1978, p. 61.

¹⁴ "Il faut encadrer et éduquer la jeunesse", discours prononcé par le président Bourguiba le 30 mars 1961 à Tunis, *Discours*, Tome IX, 1961, Ministère de l'Information, Tunis, 1978, p. 294.

¹⁵ "Le rôle du sport dans la bataille contre le sous développement", discours prononcé par le président Bourguiba le 30 septembre 1960 à Tunis, *Discours*, Tome VIII, 1960, Ministère de l'information, Tunis, 1978, p. 101.

¹⁶ Pour une analyse plus détaillée, on se référera à l'article Franck Moroy, "L'Espérance Sportive de Tunis...", *Monde Arabe Maghreb Machrek*, op. cit.

¹⁷ Les sept derniers présidents du CA étaient des hommes d'affaires, PDG de sociétés publiques ou actionnaires majoritaires au sein de grands holdings.

¹⁸ BROMBERGER (Christian), *Le match de football...*, op.cit., p.111.

¹⁹ *Idem*, p.111.

²⁰ Selon la définition qu'en donne Jean-Luc Boileau dans *Conflit et lien social. La rivalité contre la domination*, Paris, La Découverte/M.A.U.S.S., 1995, (collection Recherches), pp.54-55.

²¹ *Idem*, p.53.

◆ **Anna Baldinetti, *Orientalismo e Colonialismo. La ricerca di consenso in Egitto per l'impresa di Libia***. Pubblicazioni del l'Istituto per l'Oriente "C.A.Nallino", Roma, 1997, 199 p.

Aнна Baldinetti nous présente le fruit éditorial d'une thèse soutenue en 1994. Il s'agit d'une nouvelle pierre apportée à l'édification du débat qui a secoué les milieux de la recherche orientaliste depuis le fameux réquisitoire d'Edward SAID (*Orientalism*, 1978). Le lien qui unit orientalisme et colonialisme y est examiné à travers l'histoire de la communauté scientifique italienne et de son engagement dans le projet expansionniste italien de ce début du siècle, projet dirigé vers les étendues délaissées de l'ultime région de l'Afrique du Nord restée ottomane à l'orée du XXème siècle, la Tripolitaine.



L'originalité de l'étude - riche en références archivistiques - consiste en ce que ce lien peut se lire à travers les activités scientifiques des italiens en Égypte voisine, dans les années qui précédèrent la conquête italienne (1912), comme une subtile préparation, destinée non seulement à bâtir une connaissance élargie du monde arabe et musulman à des fins pratiques, mais aussi à établir un avant-pont dont l'objectif essentiel, pour l'Italie, était

d'apparaître assez islamophile afin de s'attirer les sympathies des populations et des gouvernements susceptibles d'entraver ses projets.

La politique islamophile, commanditée par les plus hautes instances du pays et s'appuyant en Égypte sur la présence d'une imposante communauté d'émigrés (communauté que l'on désignait d'ailleurs dans la terminologie de l'époque par "colonie" italienne), se décline ici essentiellement sur deux registres : les interventions politico-sociales (prises de positions anti-anglaises, projet d'établissement d'une mosquée "Umberto I" au Caire, etc.), et l'affermissement de la présence culturelle et scientifique italienne, essentiellement par la mise en œuvre de projets universitaires auxquels participèrent les plus éminents orientalistes italiens.

Enfin, arrivée l'heure de la conquête en Libye, l'auteur aborde les réactions que celle-ci suscita en Égypte tant du point de vue des autorités politiques, que de l'opinion publique. Il décrit l'attitude d'une partie de la communauté à laquelle fut assignée la mission d'orienter cette opinion publique et d'accréditer le bon droit de l'entreprise coloniale, à travers la presse ou en s'appuyant sur le prestige d'éminents savants au cœur de la Société Khédiviale de Géographie.

◆ **Hélé BEJI, *L'imposture culturelle***, Paris, Stock, 1997, 165p.

Cet ouvrage, le cinquième de l'auteur depuis *Désenchantement national. Essai sur la décolonisation* (Paris, Maspéro, 1982), est une méditation qui revient sur le phénomène de la décolonisation considéré comme *au coeur de la question essentielle de la culture moderne*.

Celle qui parle est une *égérée dans un monde trop vaste et sans repères apparents, visibles, lisibles, immédiats* qui reprend tout le long de l'essai les idéaux, les mots et les obsessions de la culture contemporaine dominante : l'universel, l'identité, le patrimoine, l'authenticité, la démocratie, l'individualité, la conscience, la spécificité, la modernité...



Ce travail de lucidité nous mène jusqu'aux grandes douleurs actuelles, aux méfaits de la haine culturelle et des intolérances diverses en dénonçant le mensonge entretenu, répété, amplifié de l'équivalence des cultures. L'ethnologie a révélé des *civilisations* devenues des *cultures* au sein desquelles l'uniformité de la technique moderne aiguisait la recherche éperdue d'une image différenciée de soi. La

religion impérialiste de la communication a achevé de faire croire à une universalité désormais sans contenu.

La passion identitaire a accompagné la décolonisation et atteint les sociétés dominantes du monde occidental comme celles du monde post-colonial, fières de découvrir l'ancienneté de leur culture et une authenticité inaccessible. Seulement, "*en découvrant la force de l'identité culturelle, la conscience moderne a perdu celle de son discernement moral*" et l'idéal de l'universalité s'en trouve par là égaré alors que se sont multipliées les voies qui auraient pu y mener.

L'auteur livre un constat sévère mais ouvert à une culture qui serait *confiance, sérénité, tendresse charnelle, aura poétique, discernement, capacité d'atteindre limites et hauteurs de la création, énergie, vitalité*... Elle interpelle les intellectuels qui encensent les pièges idéologiques courants afin qu'ils remplacent la mystique de la réappropriation de l'histoire et du passé par la conquête d'un espace politique public, face aux règles occultes du monde civilisé et à la dureté de l'âge moderne.

Défiant la sollicitation tyrannique de l'identité, cet ouvrage est une parole élégante qui s'élève contre le langage dominant des journaux et des experts pour repousser une illusion envahissante et conjurer l'inhumanité des messages culturels actuels; il se lit comme une bouffée revigorante et une libre flânerie pour l'esprit.

◆ **NAVEZ-BOUCHANINE** Françoise, **Habiter la ville marocaine**. Casablanca, Gaëtan Morin éditeur-Maghreb, Paris, L'Harmattan, 1997, 315 p.

La richesse des analyses présentées tient à la fois à la posture méthodologique de l'auteur et à sa réflexion sur le statut de l'espace dans la construction du social. L'espace est considéré comme une des dimensions des phénomènes sociaux et non comme une *altérité conceptuelle face au social*. Il est tout autant une ressource qu'une contrainte pour les acteurs sociaux. Ainsi le rapport espace/société est-il analysé dans sa complexité, non posé en terme de simple projection spatiale des rapports sociaux ou de déterminisme de la forme. Ce questionnement est abordé, et nourri en retour,

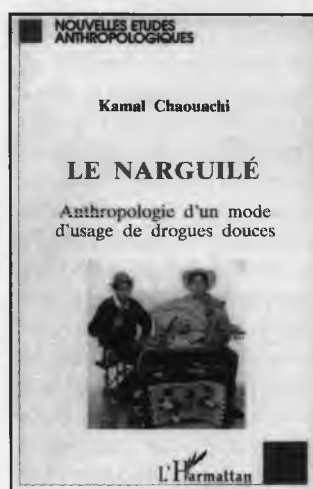


par le biais d'une observation fine des pratiques d'appropriation spatiale des habitants des **vil·les marocaines**. Les usagers investissent la ville, la transforment, la subvertissent, la modèlent, en assignant aux différents espaces d'autres fonctions et représentations symboliques que celles **conçues par les professionnels** ou léguées par l'histoire. Ce regard réhabilite l'habitant comme acteur de l'urbain sans pour autant en faire un sujet souverain et isolé.

La prise en compte des dynamiques d'interactions, d'ajustements, de la complexité de l'acteur, considéré dans sa pluralité, ne manque pas de venir affiner les analyses en les nuanciant. L'habitant, en tant qu'être social, est compétent. En puisant dans des registres divers, il se construit, confère de la cohérence à ses actions et de l'ordonnancement à la ville. Toutefois, l'auteur ne s'en interroge pas moins sur les limites de la mise en œuvre de cette compétence, sur les hésitations, les conflits et les contradictions qui accompagnent cette mise en ordre dans les villes marocaines. La démarche se veut résolument comparatiste. Plus de quinze années de recherche sur les villes marocaines ont permis à l'auteur d'appréhender les différents types d'habitat (économique, immeubles sociaux, quartiers clandestins, bidonvilles, médinas, habitat résidentiel) et d'envisager les modes d'appropriation du logement, des espaces limitrophes à celui-ci et des espaces publics. Cette démarche permet de dépasser l'hétérogénéité des *concrétisations formelles* en faisant ressortir les principes convergents. Au-delà des différentes variations, cela conduit à la mise en exergue de modèles socioculturels communs aux différents groupes, dont les valeurs et les comportements témoignent à la fois de la force des modèles traditionnels et des transformations sociales qui les font évoluer.

◆ **Kamel CHAOUACHI**, **Le narguilé. Anthropologie d'un mode d'usage de drogues douces**, Paris, L'Harmattan, 1997, 262 p. (collection Nouvelles études anthropologiques)

Objet de fantasmes des écrivains et des peintres orientalistes, le narguilé, appelé en Tunisie *shisha*, continue à faire rêver les touristes occidentaux qui en emportent souvent un exemplaire dans leurs bagages, parce que précisément il incarne à leurs yeux l'Orient mythique. Sa forme phallique est à l'origine de toutes sortes de croyances qui en font un instrument magique. Kamel Chaouachi développe une approche anthropologique du narguilé en la restituant dans une réflexion plus générale sur les usages sociaux des drogues douces. Après avoir entrepris un bilan des connaissances

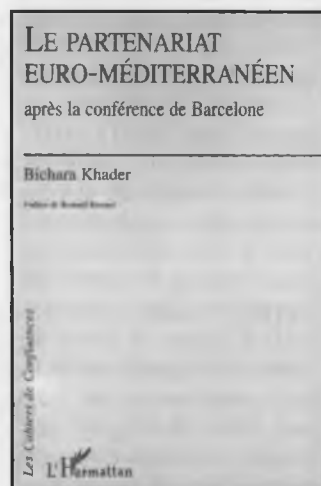


encyclopédiques, historiques et littéraires sur le narguilé, l'auteur se livre à une étude étymologique, qu'il reconnaît lui-même peu concluante : *s'intéresser au terme narguilé, c'est risquer de s'embrouiller très vite dans un enchevêtrement de mots, aux origines étrangères et variées à l'infini, où la partie désigne le tout, quand il n'y pas simplement glissement de sens*. L'apport principal de l'ouvrage réside cependant dans la

description minutieuse des pratiques et des usages du narguilé, y compris les plus insoupçonnés d'entre eux, comme par exemple celui de ces femmes moyen-orientales qui, dans des cercles privés ou derrière leur moucharabieh, se livrent au plaisir de fumer : *les deux sexes fument le ghaliân (narguilé des Persans), mais les vieilles femmes semblent s'en délecter avec plus de passions* (Lafont-Rabinot). Aussi, l'étude du narguilé fait-elle appel à une *anthropologie du temps qui passe*, contribuant à réhabiliter le droit à la paresse (Paul Lafargue) lequel vient heurter de plein fouet bien des conceptions sociologiques contemporaines. L'ouvrage poursuit également une visée normative. A travers sa réflexion sur les usages sociaux du narguilé, il entend contribuer au débat actuel sur la prévention des drogues douces. Faut-il brûler le narguilé et interdire son utilisation dans les espaces publics, comme le réclamaient récemment une certaine presse tunisienne au nom de la lutte contre le tabagisme et l'archaïsme ? *Le seul horizon de prévention est-il l'abstinence (...) ?* Adversaire résolu de la prohibition, K. Chaouachi nous invite à reconsidérer le narguilé ou *shisha* comme un élément fondamental, à forte charge culturelle et symbolique, de la prévention contre l'abus de tabac et l'usage d'autres stupéfiants aux effets dévastateurs.

◆ **Bichara KHADER, Le partenariat euro-méditerranéen après la conférence de Barcelone**, Paris L'Harmattan, 1997, 229 p, (Les cahiers de Confluences, préface de Bernard RAVENEL).

Le processus de mondialisation et le renforcement des pôles régionaux autour des États Unis (ALENA) et du Japon (APEC), mais aussi l'aggravation de la situation de crise voire de conflit interne dans les pays tiers méditerranéens (PTM) ont poussé l'Europe à reconsidérer ses relations avec l'ensemble des pays de la région méditerranéenne dans un cadre plus global. Les relations extérieures de l'Union Européenne étaient jusque là régies par des accords de coopération qui se caractérisaient par la prédominance de l'aspect commercial, une asymétrie en faveur des produits des

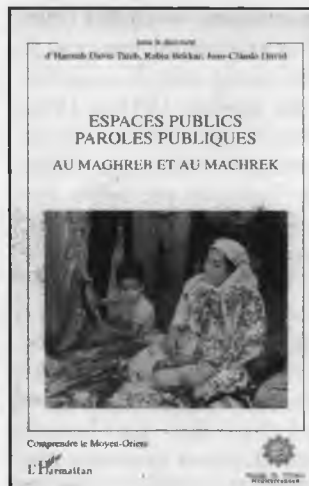


pays tiers méditerranéens et par l'absence d'un cadre global et d'une vision complète des problèmes de développement. Aboutissement d'un ensemble d'initiatives, la conférence de Barcelone (26, 27 et 28 novembre 1995) avait pour objectif l'établissement d'une zone euro-méditerranéenne "de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité partagée" fondée sur le partenariat.

La réalisation d'un tel objectif nécessite la mise en place d'un modèle de coopération qui dépasse le seul aspect commercial pour prendre en considération l'ensemble des problèmes de développement à savoir les échanges commerciaux, l'aide financière et les investissements directs étrangers, les problèmes de sécurité et ceux de la démocratie. Le projet de partenariat mis en place correspond à un scénario de co-développement impulsé par l'Europe et dans lequel de nombreux PTM devaient trouver la voie de leur développement. Un an après la conférence de Barcelone, le bilan du suivi de la conférence (accords d'association entre l'Union Européenne et un certain nombre de pays tiers méditerranéens, rôle accru de la Banque Européenne d'Investissement en Méditerranée et un ensemble de conférences et de rencontres pour faire avancer le dialogue entre les États et les élites) reste mitigé. Le manque d'avancée significative sur le terrain de la sécurité et de la culture, pousse l'auteur à conclure que le partenariat euro-méditerranéen comporte trois volets d'égale importance. *Ouvrer pour un développement économique sans bâtir une sécurité méditerranéenne globale et concertée et sans une réelle démarche d'ouverture à l'altérité la plus proche relevait tout simplement de la chimère.*

◆ **Espaces publics, paroles publiques au Maghreb et au Machrek**, sous la direction d'Hannah Davis Taïeb, Rabi Bekkar, Jean-Claude David, Paris, L'Harmattan, 1997, 253 p.

Ces travaux sur les paroles publiques et les espaces publics dans les villes arabes sont le prolongement d'une recherche sur la construction de l'urbanité et la gestion des espaces. Les contributions réunies ici partent de points de vue disciplinaires variés (géographie, anthropologie, linguistique), et poursuivent une analyse commune sur le rôle et le poids de la parole publique non institutionnelle dans les sociétés arabes. L'approche adoptée met l'accent sur le statut particulier des mots, la fonction du langage et les espaces dans lesquels ils s'expriment. Le premier chapitre du livre regroupe quatre



études sur les salles de réception. J.C. Depaule, à travers une synthèse des travaux qui ont porté sur ces espaces particuliers des maisons traditionnelles en Egypte, au Yémen, Liban, Koweït, propose une lecture de leur évolution architecturale, l'altération de leur décoration intérieure et l'évolution de la signification sociale des échanges langagiers qui s'y expriment. L'exemple particulier de la *diwaniya*

au Koweït est analysé par F. Dazi-Héni. Héritée de la tradition bédouine, la *diwaniyya* demeure une pratique sociale où sont profondément marquées les hiérarchies, les normes sociales, les codes de la conversation traditionnelles. Parallèlement à l'introduction d'une vie parlementaire, l'Etat koweïtien a fait de ces espaces privés des espaces publics, intermédiaires entre le peuple et le parlement, où la prise de parole a un statut et une fonction politique. Dans la deuxième partie de l'ouvrage, sur les relations de *gender* dans les espaces oratoires, D.A. Kapchan étudie les effets de l'entrée des femmes dans un lieu masculin: les marchés de Béni-Mellal au Maroc. L'auteur montre comment une pratique discursive féminine transforme les discours tenus par le public mixte de ce lieu de rencontre et de négociation. Dans l'ensemble, les études proposées, montrent que, malgré les transformations urbaines et sociales des villes arabes, la télévision, le contrôle de la parole publique par les pouvoirs en place, l'oralité demeure une dimension essentielle dans les relations sociales et la vie communautaire dans le monde arabe.

◆ **MORIZOT Pierre**, *Archéologie aérienne de l'Aurès*, Paris, Centre des Travaux Historiques et Scientifiques, 1997, 299p.

Une archéologie présentée par un recueil de photos aériennes, l'objet peut surprendre; nous avons été habitués à d'autres présentations. Pierre MORIZOT nous offre une vue d'ensemble de vestiges antiques de la région algérienne de l'Aurès et fait état de la *situation existante avant que les grandes transformations récentes (sédentarisation, urbanisation, dégradation forestière...) n'en aient altéré la physionomie.*

Ce livre s'inscrit en complément des inventaires et descriptions des ruines romaines entamés dès l'établissement français. Il détourne des documents des années 1956 à 1962 réalisés à des fins militaires mais reste fidèle à l'optique première des photos aériennes (dont nous apprécions la qualité d'impression) : situer les vestiges dans leur environnement, *dans toute leur exactitude et leur étendue.* Bien plus que d'apporter quelques rectifications mineures aux plans déjà levés, l'usage de l'image (à la différence des

cartographies synthétiques peu accessibles au non-spécialiste) fait prendre conscience des topographies, du relief tourmenté et des distances à l'origine des choix d'implantation humaine, du tracé des voies ou des versants taillés en terrasse. Un court instant, par l'échelle détaillée des prises, c'est une occupation du site à l'époque étudiée que nous croyons apercevoir.

Mais cette distanciation du cliché met aussi à jour d'autres traces qu'un observateur au sol ne peut appréhender et ce sont autant de vestiges (constructions, terres mises en valeur...) étonnamment variés qui se livrent à nous que de nouveaux éléments dégagés, qui apporteront un *précieux renfort à la connaissance des sites anciens.* Permettre un autre regard sur ce monde que l'on croit connu et décrit à la hauteur de toute son importance historique par le nombre d'études faites, tel est le souhait de l'auteur.

Nous regrettons peut-être - bien que ce ne soit pas l'objet du livre - de n'être pas plus introduit à la compréhension des clichés. En effet, nous nous laissons prendre au jeu de voir d'autres traces sur les photographies et d'émettre des hypothèses, lorsque rien n'est mentionné sur les schémas d'interprétations à leur propos.

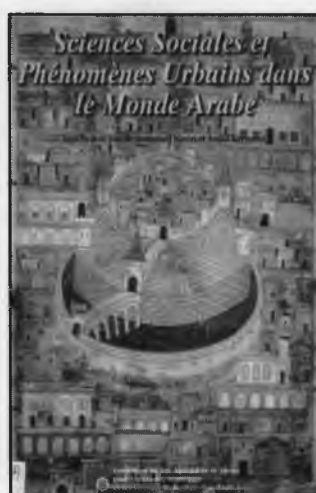


◆ **Naciri Mohamed & Raymond André** (ss dir.), *Sciences Sociales et phénomènes urbains dans le monde arabe*, Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques et les Sciences Humaines - Casablanca, 1997

Le principal objet de l'ouvrage est de faire une relecture de la ville dans le monde arabe à la lumière des nouvelles avancées réalisées dans les sciences sociales. Trois aspects essentiels, renvoyant à des espaces temps très significatifs, focalisent les différentes contributions de ce collectif. Le premier porte sur la ville pré-moderne, de l'époque pré-islamique à la période tardive. Une question récurrente : en quoi les composantes de la conception urbaine dans ces villes sont-elles

proprement islamiques ? Est-ce pour des raisons théologiques ou pour des raisons juridiques ? On s'obstine à montrer la spécificité de la *ville musulmane* ou celle de *l'habitat musulman* et ce à travers des comparaisons avec la *ville occidentale* et avec l'habitat des coptes en Egypte ou avec celui des Juifs à Sanaa. A force de chercher la spécificité de la *ville musulmane*, on finit par être gêné par ses propres découvertes : au niveau de l'habitat par exemple, *"on a longtemps*

considéré la maison à cour comme l'archétype de la maison arabo-musulmane". On se rend compte que *"ce type d'habitat (...) ne constitue nullement un modèle et encore moins un modèle islamique"*. Le second aspect renvoie à la prégnance du modèle traditionnel sur la nouvelle urbanisation née avec les transformations survenues au XXème siècle. Elle est exposée à travers l'analyse des formes de citadinités et leur rapport avec l'idée de citoyenneté, celle de la centralité des noyaux anciens et celle de la question de la restauration du patrimoine monumental. On note la rupture dans l'évolution des villes arabes depuis le siècle dernier et plus particulièrement au moment de l'indépendance : les élites quittent les vieilles villes pour s'installer dans les quartiers modernes. Cependant, la modernité dans la ville arabe n'est pas toujours source de déclassement des centres traditionnels. Au contraire, elle permet parfois de *"sauver l'histoire d'une ville"*. Le troisième aspect traité par les contributions porte sur l'évolution actuelle de la ville dans le monde arabe dont la problématique est désormais celle des grandes villes du monde d'aujourd'hui. Aussi, la parole est donnée ici aux praticiens de l'urbanisme et de l'architecture contemporains, aux gestionnaires et aux spécialistes des sciences sociales.



BULLETIN OF FRANCOPHONE AFRICA

Vol. 5, n° 10, Winter 1996/97

Le bulletin publié par le Francophone Africa Research Center ouvre ses colonnes à des auteurs d'horizons géographiques et scientifiques divers. Peu de liens donc entre les divers articles présentés, si ce n'est de concerner d'une manière ou d'une autre l'aire francophone africaine. L'analyse littéraire y tient une bonne place, et le lecteur intéressé se voit offrir trois contributions originales. Dans la première, A. Lounis nous entraîne dans l'Alger du XVIII^eme, sur les pas d'un esclave de renom, René Du Chastelet Desboys, qui publia en son temps (1665) son "Odyssée". Odyssée d'autant plus étonnante qu'elle fut le fait d'un homme qui, malgré la captivité, ne trouvait "plus de divertissante satisfaction à [sa] curiosité que la recherche des cérémonies, usages et formalités du pays extraordinaires, différents et quelques contraires aux nôtres". H. Abdel-Jaouad, quant à lui, s'intéresse à l'opposition publique des surréalistes à l'entreprise coloniale à partir de la guerre du Rif, au Maroc (1925), jusqu'à la décolonisation. L'ensemble des extraits proposés rappelle les positions résolues, la liberté de ton et la virulence des surréalistes, souvent de brillants pamphlétaires. Enfin, l'univers des nouvelles de la dramaturge algérienne F. Gallaire est exploré, à travers la thématique de la mémoire, de l'exil et de l'absence (E. Liso). D'autre part, deux analyses du partenariat qui se noue entre l'Europe et le Maghreb sont proposées. L'une traite plus particulièrement du cas tunisien, tandis que l'autre revient sur la politique française en Afrique subsaharienne depuis l'élection à la présidence de M. Chirac (M. Blunden, J. Samuel). Deux contributions sur le Zaïre (le Congo Démocratique) donnent d'importants éléments de référence pour comprendre les violences et les changements politiques advenus depuis peu dans ce pays (K. Tumbwe, B. Kadima-Tshimanga).

Maghreb Research group, PCL
9-18 Euston Centre
London NW1 3ET, England

ETUDES MAGHRÉBINES REVUE DE RECHERCHE ET DE BIBLIOGRAPHIE MAGHRÉBINES n° 3-4, été-automne 1996

Le dossier consacré au "Patrimoine écrit d'al-Andalus" de ce second numéro de la revue *Etudes Maghrébines* vient compléter la première livraison sur "Les études andalouses dans le monde arabe et en Europe". Le premier numéro avait proposé une série de commentaires critiques d'ouvrages publiés sur la question durant ces quinze dernières années ; réflexions sur un héritage historique et scientifique. Dans cette parution sont publiés les actes d'un colloque organisé en 1992 sur la même thématique qui suggère de revisiter le patrimoine scientifique et culturel hispanique et maghrébin à la lumière de l'héritage andalous. La constitution d'un tel dossier participe de la nouvelle politique éditoriale de ce semestriel, héritier direct de la *Revue de l'Occident Maghrébin* que la rédaction a voulu réactualiser. Réaffirmant sa vocation de pôle de références bibliographiques maghrébines pour les chercheurs et les professionnels du livre, elle s'inscrit dans une tradition encyclopédique, dont l'objectif serait de tendre le plus possible vers l'exhaustivité. Elle diffuse ainsi les nouveautés de la banque de données "Ibn Rushd", alimentée par la *Fondation du Roi Abdul Aziz Al Saoud pour les études islamiques et les sciences humaines* de Casablanca. Le choix d'un nouveau titre traduit une volonté d'ajouter aux préoccupations d'histoire ancienne ("l'Occident musulman"), une dimension plus contemporaine (les "Etudes Maghrébines"). La principale innovation tient à la réalisation du dossier thématique, dont les articles sont rédigés en arabe et dans les principales langues européennes. Mentionnons enfin que la nouvelle présentation du second numéro témoigne de l'effort de la rédaction d'offrir un outil de travail fiable et pratique, répondant toujours plus aux attentes de ses utilisateurs.

FONDATION DU ROI ABDUL-AZIZ
AL SAOUD POUR LES ÉTUDES
ISLAMIQUES ET LES SCIENCES HUMAINES
BD. LA CORNICHE
AÏN DIAB - 20050 CASABLANCA

IBLA

n° 180 - 2^e semestre 1997

La tendance à la mondialisation et à l'effacement des frontières provoque chez les romanciers tunisiens d'expression française, durant ces dix dernières années, un intérêt particulier pour l'espace originel. A. Mahfoudh analyse trois romans restituant un tel espace dans trois visions essentielles : historico-mythique, onirique et fantasmatique. Après l'analyse des oeuvres romanesques d'Ibrâhîm al-Kûnî, J. Fontaine continue son travail d'exploration de la littérature libyenne contemporaine en analysant la trilogie de Ahmad Ibrâhîm al-Faqîh publiée en arabe et en anglais sous le titre *Les jardins de la nuit*. La question de l'apprentissage de la langue arabe à des étrangers est un domaine de recherche nouveau. On est en quête d'outils adéquats pour aborder le terrain. L'intérêt de la recherche dépasse le simple domaine de la langue arabe pour appréhender les outils qui visent l'analyse de l'apprentissage des langues étrangères en général. La recherche sur Muhammad 'Abduh, figure célèbre de la pensée arabo-musulmane moderne, n'est pas encore close. M. Haddad entend bouleverser les lectures dominantes de l'œuvre (fortement manipulée) du penseur à l'aide d'une nouvelle hiérarchisation de ses différents écrits. Faisant une pérégrination dans la prose de Proust, E. Ennaifar montre que l'Afrique du Nord apparaît située à la périphérie du monde. Dédain ? Plutôt ethnocentrisme, précise l'étude. M. Ettaïeb procède à l'analyse d'un genre particulier de chants confrériques chez les Qādiriyya et les Tijāniyya de Tunisie : il s'agit des chants panégyriques relatifs aux saints principalement et au Prophète accessoirement. Exprimés en arabe dialectal surtout, ces chants seraient un instrument de médiation entre les adeptes issus des milieux populaires d'une part et la confrérie de l'autre. L'auteur met en relief par le biais de ce genre littéraire la représentation des adeptes des deux confréries des rapports entre le sacré et l'espace, le prince et le saint, le sacré et le quotidien.

IBLA
12, Rue Jamaa al-Haoua - 1008 Tunis.

■ **REVUE DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT**
n°41, 1996/1997

*Les enjeux de la privatisation
au Maroc*

A l'heure où la politique de privatisations au Maroc s'accélère et touche d'importants secteurs de l'économie nationale, la publication des actes du colloque "Les enjeux de la privatisation", se propose d'en dresser un bilan précis à partir de l'adoption de la loi d'avril 1990, et au regard d'autres expériences. Corollaire plus ou moins explicite du Plan d'ajustement structurel adopté en 1983, la privatisation des entreprises du secteur public marocain constitue la face la plus manifeste de la réorganisation de l'économie marocaine dans une perspective libre-échangiste. Deux objectifs pèsent sur ce processus de transfert du capital public vers le secteur privé, qui ne fait plus réellement l'objet de contestations du moins sur le fond : assurer la transition d'une économie de "capitalisme d'Etat" vers un modèle où le secteur privé prédomine, et permettre, d'un point de vue plus micro-économique et social, le développement d'un appareil productif privé, capable de faire face à la concurrence internationale. Autour de trois thèmes (*libéralisme et privatisations, analyses comparées d'expériences étrangères et marocaines, privatisation du système financier*), abordés sous des angles techniques, comparatifs ou politiques, les auteurs, chercheurs, praticiens, ou politiques, suggèrent plusieurs axes de réflexion prospective : outre la question de pallier les entraves socio-politiques et normatives à la participation des salariés et des investisseurs étrangers, ils mettent l'accent sur les modalités d'un développement régional, et de l'éclosion d'une nouvelle classe d'entrepreneurs par le biais des privatisations, alors que jusqu'alors, ces dernières ont essentiellement profité aux grands groupes privés nationaux ou internationaux.

Université Hassan II des Sciences
Juridiques, Economiques et Sociales
de Casablanca
BP 8110 Oasis, Route d'Al Jadida,
Casablanca

■ **REVUE MAROCAINE
D'ADMINISTRATION LOCALE
ET DE DÉVELOPPEMENT**
n° 19 - avril - juin 1997

On relèvera ici l'article intéressant de Mohamed Brahimi sur un contentieux électoral autour de la communauté urbaine de Rabat, par ce qu'il dénote sur les contenus du débat politique au Maroc. Dans un espace politique fortement concurrentiel, quoique toujours très balisé, le droit devient un des registres du combat politique, impliquant les juges et la doctrine. Autre remarque, à la lecture de cet article: le politique descend de plus en plus vers le local, au fur et à mesure des transferts de compétences et de la constitution de grandes collectivités urbaines. Mais le mouvement de décentralisation reste lui-même très contrôlé, et le dahir du 2 avril 1997 promulguant la loi relative à l'organisation de la région en témoigne. La réforme de 1997 met également le juge en première ligne en lui ouvrant de nouvelles et périlleuses voies du contrôle. Le droit public économique est en pleine mutation, accompagnant le mouvement de libéralisation de l'économie marocaine. D'où le regain d'intérêt pour la technique de la gestion déléguée des services publics locaux qu'étudie Mohammed El Yaagoubi, évoquant notamment la convention -très controversée- entre la communauté urbaine de Casablanca et la Lyonnaise des Eaux. Plusieurs contributions s'attachent à examiner divers aspects du cadre constitutionnel qui a connu d'importants aménagements au cours des dernières années : place de la loi dans la hiérarchie des normes (Amine Ben Abdallah) ; constitution et alternance (Nagib Ba Mohammed) ; **rôle des dispositions constitutionnelles transitoires (Abdelaziz Amrani)**. Les contributions en langue arabe sont également très largement consacrées au droit de l'économie, et plus particulièrement au régime fiscal des activités économiques.

REMALD
33 Bd Ibn Sina, n°14 Agdal
BP 2069

■ **REVUE EUROPÉENNE DES
MIGRATIONS INTERNATIONALES**
Vol. 13 - n°1 - 1997

*L'asile en question en France
et en Suisse*

En consacrant leur thème au *droit d'asile*, les coordinateurs de cette livraison de la *REMI* (Y. Charbit et M.A. Hily) ont délibérément choisi d'être en phase avec l'actualité politique, sociale et juridique des pays européens, dans lesquels l'accueil des "réfugiés" est source de nombreuses controverses. Ce dossier aurait pu d'ailleurs s'intituler : "le droit d'asile remis en question". La France et la Suisse ont en commun d'être considérées, sur le plan international, comme des pays d'accueil pour les exilés politiques et les victimes des guerres, mais pour des raisons historiquement différentes. La tradition française plongerait ses racines dans l'universalisme des Lumières et l'idéologie des droits de l'homme, alors que la tradition helvétique reposerait davantage sur son attachement inconditionnel au principe de neutralité. A partir d'études approfondies de la production **juridique, des pratiques** administratives et jurisprudentielles, et des statistiques relatives aux réfugiés, les auteurs de ce dossier, contribuent à ébranler ces images idylliques qui sont pourtant fréquemment sollicitées par nos hommes politiques européens pour justifier l'adoption de nouvelles mesures restrictives. En France, l'inflation de textes en matière de procédures d'asile a abouti à l'égarement des praticiens et favorisé l'émergence de "l'asile au noir", *c'est-à-dire du maintien sur le territoire de personnes qui n'ont pas le droit d'y demeurer, mais qui sont tolérées de fait* (O. Brachet). Ces ambiguïtés doivent être aussi recherchées dans les textes de référence, comme par exemple la Convention de Genève de 1951 qui a laissé de nombreux points dans l'ombre. En périphérie du dossier, on notera une étude inédite sur les réseaux d'émigration des travailleurs indonésiens en Arabie Saoudite (L. Husson).

REMI
99, avenue du Recteur Pineau
86022 Poitiers Cédex

ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE LA MÉDINA DE TRIPOLI MACHRU' TANZIM WA IDARA AL-MEDINA AL-QADIMA BI TARABLUS

Service administratif, Boite Postale N°10332,
Tripoli, Grande Jamahiriya Arabe
Libyenne Populaire Socialiste
Tel: 36725 : fax : 31069

جمعية للمحافظة وصيانة مدينة طرابلس

مشروع تنظيم وإدارة المدينة القديمة بطرابلس

أمانة دار أحمد النائب السيدة : فاطمة رجب ذهيسي.

أمين مكتبة القنصلية عبد الكريم مصباح.

أمانة المشروع والتنظيم وإدارة المدينة القديمة :

فوزية شلبي والأستاذ درغوث.

En octobre 1984, lors d'une rencontre autour d'une conférence en histoire, organisée par les Comités Populaires de la municipalité de Tripoli est né le projet d'une association de sauvegarde de la médina de Tripoli. Un comité scientifique et culturel spécialisé dans la transformation et la protection de la vieille ville a pu se constituer après le décret numéro 40 de 1985 à Tripoli. Depuis cette date, l'association s'occupe, non seulement de restaurer et aménager la médina, mais aussi de l'étudier, grâce à ses équipes de professionnels en architecture et en histoire, avec le soutien des citoyens tripolins. Cette association regroupe plusieurs départements :

- le département des études et de la recherche en histoire, en sociologie et sur le patrimoine.
- le département des activités culturelles, qui s'occupe à la fois des manifestations culturelles à Tripoli, des acquisitions de costumes historiques, des relations scientifiques, de l'édition et de la publication.
- le département de documentation concernant l'art et l'urbain.

- le département de documentation et d'information qui comprend un centre culturel, un dépôt d'archive et une salle d'exposition sur l'histoire de Tripoli.

Le dépôt d'Archives nommé *Dâr Ahmad an-Naïb* situé dans une ancienne école juive de la médina restaurée par le *Machru'*, regroupe plusieurs salles. La première, abrite diverses archives écrites et orales qui renseignent aussi bien sur le politique, l'économique, le sociologique, le religieux que sur le quotidien de la ville de Tripoli, depuis la première époque ottomane, en passant par celle de la colonisation italienne. Une seconde salle est réservée à la période de la Révolution de 1969. Une troisième renferme des périodiques et des journaux qui datent de la fin du XIX^e siècle. Enfin, une salle est réservée aux conférences qui se tiennent deux fois par semaine par des professeurs, doctorants ou professionnels sur les thèmes concernant essentiellement la ville.

Les étudiants ou les chercheurs qui souhaitent profiter soit de ce dépôt d'archives, soit de la bibliothèque dite *al-Qunsuliyya*, sise elle-aussi dans la médina, dans les locaux de l'ancien consulat britannique, doivent faire une demande d'autorisation auprès du service administratif de cette association.

Mme F. CHALABI : directrice, M. DARGHUT : directeur-adjoint,
M. F. RAJAB AL-KHUMS : conservateur des archives *Dâr A. an-Naïb*
M. A. H. MISBAH : directeur de la bibliothèque *Al-Qunsuliyya*

خلال ملتقى اللجان الشعبية ببلدية طرابلس في أكتوبر 1984 صدر قرار بإنشاء هيئة علمية ثقافية لصيانة مدينة طرابلس القديمة وذلك بموجب مرسوم قانوني رقم 40 لسنة 1985، وهذا البرنامج يضم عدة مشاريع لتطوير المدينة القديمة التاريخية وصيانتها بوضع خطط ثقافية فنية وهندسية خاصة بالترميم وكل ما يتعلق بشؤون الهباني والمرافق الكائنة بالمدينة القديمة بما من شأنه المحافظة على الشخصية التاريخية والضرورية لهذه المدينة، وبالإضافة إلى ذلك تضم هذه الهيئة عدة أقسام من أهمها إدارة التخطيط والدراسات

الهندسية:

- قسم الدراسات والبحوث التاريخية والاجتماعية والأثرية.
- قسم الأنشطة الثقافية ومن مهامه تنظيم التظاهرات الثقافية والاجتماعية بالهفتينيات من الأزياء التاريخية وبالعلاقات العلمية والنشر والمطبوعات.

- قسم التوثيق في مجال الفن والعمارة.

- قسم التوثيق والمعلومات وهو يتألف من دار نويدي الثقافية ودار أحمد النائب الأنصاري للمعلومات ومعرض طرابلس التاريخي.

توجد دار أحمد النائب الأنصاري للوثائق والمعلومات التاريخية في مقر مدرسة يهودية سابقا بالمدينة العتيقة بعد ترميمها وهي تحتوي على قاعة بها وثائق متنوعة مكتوبة وشفوية تخص مواضيع مختلفة: سياسية، اقتصادية، إجتماعية، قضائية، تعليمية ودينية، وهي تغطي كامل الفترة الممتدة من العهد العثماني إلى الثورة الليبية سنة 1969.

تحتوي دار أحمد النائب كذلك على عدة فضاءات منها قاعة للدوريات جمعت فيها رصيد من المجلات والصحف الذي يرجع تاريخ البعض منها إلى نهاية القرن التاسع عشر. وقاعة أخرى مهيئة ومخصصة ليداتي فيها الأساتذة والطالب بالمختصين المهنيين قصد النقاش وتبادل الأفكار حول موضوعات تهم أساسا مدينة طرابلس العتيقة.

توجد على ذمة مشروع تنظيم وإدارة مدينة طرابلس مكتبة إسمها "القنصلية" لأنها توجد بالمقر القديم للقنصلية الإنكليزية، وهي تجمع عددا من الكتب القديمة هي على ذمة الطلاب والباحثين الذين يريدون الإطلاع عليها بعد الحصول على رخص من إدارة المشروع.

- **3-4 octobre TETQUAN**
Perspectives euro-méditerranéennes et coût du non Maghreb
VIIème séminaire
organisé par le
Groupement d'Etudes
et de Recherches sur la
Méditerranée
Coordination : GERM
8, rue Al Moutanabbi
Agdal 10100 Rabat
Tél. (212) 7 67 47 39
Fax. (212) 7 67 47 40
- **10-15 novembre TUNIS**
Le rationnel et l'irrationnel
Rencontres
internationales de
Carthage organisées par
l'Académie Tunisienne
des Sciences des Lettres
et des Arts
Beit Al-Hikma
Coordination : Académie
Tunisienne des Sciences
des Lettres et des Arts
25, avenue
de la république
2016 Carthage Hannibal
Tél. (216) 277 275
Fax. (216) 731 204
- **13-15 novembre TOLEDE**
Orientalismo exotismo y traducción
Séminaire organisé par
l'Université de
Castilla-la Mancha
et l'Ecole de traduction
de Tolède
Coordination : Ecole de
traduction de Tolède
Plaza de Santa Isabel,5
Tél. (925) 223729
Fax (925) 214105
- **17 novembre PARIS**
La régionalisation de l'économie mondiale : quels enjeux pour les agents privés et les décideurs publics ?
Colloque organisé par le
Commissariat Général du
- Plan
Coordination :
Commissariat Général
du Plan
18, rue de Martignac
75007 Paris
Tél. (1) 45 56 50 84
- **26 novembre TUNIS**
Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle ?
Séminaire *Jeux d'acteurs et variations d'échelles : effets de mode, effets de connaissance ?* organisé
par l'IRMC
Intervention :
Richard BALME.
Coordination : IRMC
20, rue Mohamed
Ali Tahar
1002 Mutuelleville
Tél. 796 722
Fax 797 376
E-mail :
Irmc@Irmc_tun.rnrt.tn
- **27,28 et 29 novembre MARSEILLE**
Forum: Villes et territoires méditerranéens
Coordination :
Jean-Claude JAGER
Association villes et
territoires
méditerranéens, 24 rue
Montgrand, 13006
Marseille.
Tél : 04 91 14 30 24
Fax : 04 91 33 29 91
- **1er décembre TUNIS**
L'immigration en France : problèmes actuels et perspectives
conférence organisée par
l'Association des Etudes
Internationales (AEI)
Coordination : AEI
Rue Jean-Jacques
Rousseau
Tour Babel Porte B
1002 Tunis Montplaisir
Tél. 791 663
Fax. 796 593
- **1er décembre TUNIS**
Evolution et grands défis urbains
Journée d'études
organisée par le
Programme de Gestion
Urbaine (PGU), Tunisie
en collaboration avec le
Ministère de
l'Equipement et de
l'Habitat, Association de
Sauvegarde de la Médina
(ASM) et l'Association
Tunisienne des
Urbanistes (ARU)
Coordination :
Henda GAFSI
Programme de Gestion
Urbaine (PGU)
24, rue du tribunal
1006 Tunis
Tél. et Fax. 567 672
- **1er décembre TUNIS**
Milieus d'affaire et décolonisation
Intervention :
Jacques MARSEILLE
Conférence organisée par
l'Institut Supérieur du
Mouvement National
(ISHMN)
Coordination : ISHMN
17, rue de Tolède
2092 Tunis
Tél. 881 607
Fax. 881 263
- **1-3 décembre FÈS**
Patrimoine et modernité. Enjeux et stratégie de sauvegarde des villes anciennes
Colloque international
organisé par le Centre et
d'Etudes et de
Recherches sur Fès et la
Faculté des Sciences
Humaines Fès-Saïss
(Université Sidi
Mohammed Ben
Abdallah)
Coordination :
Jean BENNANI
BP B66 R.P. Rabat
Tél : (212) 7 72 56 57
- **2 décembre TUNIS**
Développement régional et local en Tunisie
Journée d'études
organisée organisée par
le Centre d'Etudes et de
Recherches
Economiques et Sociales
(CERES) et le Groupe de
Recherche sur le
Développement Régional
et Local.
Coordination : CERES
23, rue d'Espagne
1000 Tunis
Tél. 242 994
Fax. 248 053
- **4-6 décembre KÉNITRA**
Histoire des femmes au Maghreb. Réponses à l'exclusion
Colloque international
organisé par la Faculté
des Lettres et des
Sciences Humaines
de Kénitra-EUNOE-
Fondation Konrad
Adenauer
Coordination:
M. MONKACHI
57 Dakhla IV Guichs les
oudaya
10100 Rabat Instituts
Tél et Fax.
(212) 7 60 25 18
- **5 décembre TUNIS**
Les tâches du voyageur : décrire, mesurer, compter chez ibn Jubayr et d'autres gens du voyage
Séminaire organisé par le
Centre d'Histoire Sociale
de l'Islam Méditerranéen
(EHESS)
Coordination : Centre
d'Histoire Sociale de
l'Islam Méditerranéen
54, Boulevard Raspail
75006 Paris
Tél. (1) 49 54 24 42
Fax. (1) 49 54 23 99
E-mail : crh@ehess.fr

■ **10 décembre TUNIS**
Le combat des femmes pour la survie de l'humanité : pour une stratégie planétaire contre le mal-développement, la pauvreté et la guerre
 Conférence organisée par le Centre de Recherches, d'Etudes, de la Documentation et d'Information sur la Femme (CREDIF)
 Intervention : **Gertrude MONGELLA**
 Coordination : CREDIF
 Avenue du Roi Abdelaziz Al Saoud El Manar
 Tél. 885 322/885 717
 Fax. 887 436/882 893

■ **12-13 décembre RABAT**
Migrations, psychothérapie et cultures
 Colloque organisé par l'Association Marocaine de Psychothérapie (AMP)
 Coordination : **Jean BENNANI**
 AMP BP 1366 R.P. Rabat
 Tél. (212) 7 72 56 57

■ **19 décembre TUNIS**
Pour un renouvellement de l'analyse de l'action publique
 Séminaire : *Jeux d'acteurs et variations d'échelles : effets de mode, effets de connaissance ?*
 organisé par l'IRMC
 Intervention : **Claudette LAFAYE**
 Coordination : IRMC
 20, rue Mohamed Ali Tahar 1002 Mutuelleville
 Tél. 796 722
 Fax 797 376
 E-mail: Imc@Imc_tun.mrttn

■ **18-20 décembre RABAT**
Les patrimoines dans la

ville : de la construction des savoirs aux politiques de sauvegarde au Maroc et dans le Monde Arabe
 Colloque organisé par l'IRMC-Rabat, le laboratoire URBAMA et l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)
 Coordination : IRMC
 1, rue d'Annaba, Rabat
 Tél. (212) 7 76 96 40/
 76 96 41. Fax. 7 76 89 39
 E-mail : irmc@mtds.com

■ **7 janvier TUNIS**
Le corps lieu et enjeu de l'expérience religieuse en Islam
 Séminaire de recherche organisé par l'IRMC-Tunis et l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
 Coordination : **Hassan Elboudrari**
 20, rue Mohamed Ali Tahar 1002 Mutuelleville
 Tél. 796 722
 Fax 797 376
 E-mail: Imc@Imc_tun.mrttn

■ **12 janvier PARIS**
Approche générationnelle au Maghreb
 Journée d'études : *Itinéraires, générations intellectuelles, engagements, sociabilités et réseaux intellectuels*
 Organisée par l'Institut Maghreb-Europe et l'IRMC
 Coordination : **Aïssa KADRI**
 Université Paris 8, 2 rue de la Liberté, 93526 St-Denis cedex 02
 Tel : 01 49 40 68 65/66/67
 Fax : 01 49 41 68 69
 E-mail : imaghreb@univ-paris8.fr

■ **16-18 mars CASABLANCA**
Les transports urbains au Maghreb
 Colloque organisé par l'Université Hasan II, Ain Chock, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines 1
 Hay Inara B.P. 8507 Oasis-Casablanca
 Tél. (212) 2 21 29 67/65
 Fax. (212) 2 21 19 71

■ **5-6 novembre 1998**
Les postures épistémologiques des chercheurs et des formateurs en didactiques
 Symposium international de didactiques des disciplines organisé par l'Université Tunis I et l'Université de Sherbrooke
 Coordination : **Mohamed CHABCHOUB**
 Institut Supérieur de l'Education et la Formation Continue
 43, rue de la Liberté 2019 le Bardo Tunis
 Tél. 564 727

Appel à participation

Le laboratoire URBAMA (CNRS, Université de Tours, France), avec le soutien de la Fondation Ford au Caire et du CEDEJ, lance un projet de recherches sur le thème : *Analyses et dynamiques de la pauvreté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.*
 L'objectif de ce projet est de mobiliser des chercheurs de diverses disciplines pour produire un ouvrage collectif sur ce thème.

Afin de constituer l'équipe de base participant à ce travail et de convenir de la contribution des différents chercheurs, un séminaire sera organisé au Caire, les 19 et 20 mars 1998. Nous vous invitons à participer à ce séminaire en y présentant une proposition de contribution au projet d'ouvrage (intervention de quinze minutes), et en prenant part aux discussions qui seront menées pour définir les thématiques et la structure du livre. Tous les participants devront avoir envoyé une proposition de participation d'une page maximum, qui sera examinée par le comité scientifique du projet. Cette proposition doit situer le niveau d'analyse et l'échelle concernée. Les propositions doivent également inclure: les titres et fonctions des chercheurs intéressés ainsi que leurs adresses postales et électroniques et leurs numéros de téléphone et de fax; un état de leur expérience de recherche sur la question de la pauvreté (travaux de terrain, publications, thèses...)

■ **La date limite est le 20 décembre 1997.**
 Contact : **Blandine DESTREMAU**
programme pauvreté,
 55 bis rue Pierre Brossolette, 93360 Neuilly Plaisance.
 Tél : (00 33) 1 43 00 06 56.
 Fax : (00 33) 1 43 09 96 24.
 E-mail: destrema@club-internet.fr

ACTIVITÉS DE L'IRMC-Tunis 1998

Séminaire de recherche EHESS et IRMC

Anthropologie historique des pratiques religieuses dans l'Islam méditerranéen

Coordination : Hassan Elboudrari, Maître de conférences, EHESS, délégué auprès de l'IRMC.

Le corps, lieu et enjeu de l'expérience religieuse en Islam

Ce séminaire de recherche, voulu comme lieu et moments d'interlocution appelant le débat scientifique et où il s'agira moins d'exposés magistraux que d'exposition d'une problématique générale et de quelques uns de ses objets particuliers, s'adresse à un public de chercheurs enseignants (et de leurs étudiants avancés, doctorants en sciences humaines et sociales), les uns et les autres intéressés par les diverses formes que prend historiquement l'expérience religieuse dans l'Islam, entendu comme culture religieuse justiciable, tout comme les autres systèmes religieux, monothéistes ou non, d'une approche anthropologique qui recherche la pertinence dans son objet et dans les analyses qu'elle déploie.

Des textes, issus de sources souvent manuscrites ou encore difficiles d'accès, des résultats d'enquêtes de terrain en cours, y seront présentés et discutés pour une meilleure intelligence des pratiques religieuses dans l'aire musulmane.

CALENDRIER DES SÉANCES 1998

(le premier mercredi du mois à l'IRMC)

- 7 janvier 1998, 13h 00 *Une problématique et ses objets: le corps dans la culture religieuse de l'Islam (séance introductive : objet, sources terrains et questions de méthode).*
- 4 février 1998, 17h 00 *Le dur désir de ne pas désirer : corps et hagiologie. Itinéraires et récits de renoncements dans le discours hagiographique.*
- 4 mars 1998, 17h 00 *Le corps à la limite : extase, transe et possession. Représentations et pratiques.*
- 8 avril 1998, 17h 00 *Mystagogues et thaumaturges. La guérison miraculeuse: ressorts, acteurs et sujets.*
- 3 juin 1998, 17h 00 *De la toute-puissance du verbe : hypothèses anthropologiques sur la magie en terre d'Islam (sihr et traitement du corps).*

ACTIVITÉS DE L'IRMC-RABAT 1997

Les patrimoines dans la ville : de la construction des savoirs aux politiques de sauvegarde au Maroc et dans le monde arabe.

Colloque : Organisé par l'IRMC-Rabat, le laboratoire URBAMA-Tours, et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme-Rabat, avec le soutien du Service Culturel Scientifique et de Coopération de l'Ambassade de France au Maroc et du Ministère Marocain de l'Éducation Nationale. (Les séances se tiendront à l'IRMC-Rabat, 1 rue Annaba, Rabat).

Jeudi 18 décembre

Séance d'ouverture : *Construction du fait patrimonial*

Atelier 1
9h30

La notion de patrimoine : genèse et cheminement.

Président : Ahmed BOUKOUSS (Université Mohamed V, Rabat)

Mercedes VOLAIT (URBAMA, Tours) :

Politiques du patrimoine dans les villes du monde arabe.

Jocelyne DAKHLIA (EHESS, Paris) :

De la ruine au patrimoine dans l'histoire maghrébine.

Abdelmajid ARRIF (IREMAM, Aix-en-Provence) :

Le fait patrimonial pendant la période coloniale au Maroc : une construction paradoxale.

Ola SODERSTRÖM (Fondation Braillard, Genève, Université de Lausanne) :

De la construction du patrimoine au contrat patrimonial.

Alain ROUSSILLON (IRMC Rabat) :

A propos de quelques paradoxes de l'appropriation identitaire du patrimoine.

Atelier 2 Champs et hors-champs patrimoniaux

15h 00 Président : Alain HAYOT (Ecole d'Architecture de Marseille)

Omar AKERRAZ (INSAP, Rabat) :

Archéologie antique et patrimoine national.

Abderrahmane LAKHASSI (Université Mohamed V, Rabat) :

Berbérité et questions patrimoniales

Abdelmoula LAMHANGAR (Université de Lausanne) : *Patrimoine haut-atlasique*

Vendredi 19 décembre

Atelier 3 Acteurs et pratiques institutionnelles

9h00

Président : Halima FERHAT (Directeur de l'Institut d'Etudes Africaines, Rabat).

Rima Fadili (Direction du patrimoine, Rabat) :

Historique de la sauvegarde par la législation au Maroc

Abdelaziz JAZOULI (Université Mohamed V, Rabat)

Droit et patrimoine : normes et hiérarchie des acteurs.

Anna MADOEUF (URBAMA, Tours) :

Inventaire et virtualité. La ville ancienne du Caire: espace-patrimoine.

Ahmad SKOUNTI (Direction du patrimoine, Rabat) :

Le local et le global. Questions du patrimoine mondial au Maroc.

Abdellatif HAJJAMI (Directeur ADER, Fès) :

Gestion du patrimoine à Fès.

Atelier 4 Acteurs, pratiques et enjeux sociaux

15h00

Président: Jean-Charles DEPAULE (IREMAM, Aix-en-Provence)

Naima LAHBIL TAGEMOUATI (Université de Fès) :

Le patrimoine: une notion indéterminable? Le cas de Fès.

M'hammed IDRISSE-JANATI (ENS, Fès/IRMC-Rabat) :

Patrimoine historique de Fès et système de représentations sociales.

Roméo CARABELLI (URBAMA, Tours/Université de Milan) :

La valeur des faits patrimoniaux dans le contexte de l'héritage portugais au Maroc.

Jamal MOHAMER (Ministère de l'Agriculture, Rabat) :

Enjeux municipaux des questions patrimoniales : le cas de Chef-Chaouen.

Françoise NAVEZ-BOUCHANINE (INAU, Rabat) :

Patrimoine des uns et des autres: le patrimoine des habitants est-il légitime ?

Samedi 20 Décembre

Atelier 5 Représentations en acte

9h 00

Président: Mohamed TOZY (Université Hassan II, Casablanca)

Denis LESAGE (Institut National du Patrimoine, Tunis) :

Tunisie: les avatars du patrimoine.

Hélène Vacher (Université d'Aalborg, Danemark) :

Politique d'aménagement urbain et de patrimonialisation des Médinas dans les années 1910-1920 au Maroc.

Raffaele CATTEDRA (IRMC-Rabat/IUO, Naples) :

Une métropole contemporaine au prisme patrimonial : Casablanca.

Stéphane LORET (URBAMA, Tours) :

Valeurs patrimoniales des objets et enjeux spatiaux dans le processus de reconstruction du centre-ville de Beyrouth.

Omar FARKHANI (Architecture urbaniste, Casablanca) :

Patrimoine et modernité : deux "concepts" initiateurs de la pensée architecturale et urbanistique.

Table ronde Logiques et acteurs patrimoniaux à Salé, la reconstruction d'une dynamique

15h00

Président : Najib BOUDERBALA (IAV, Rabat)

Marcello BALBO (Université de Venise)

Mohamed NACIRI (IAV, Rabat).

Nabil RAMONY (Architecte-urbaniste, Rabat).

Abdelghani ABOUHANI (INAU, Rabat).

Fawzi ZNIBER (Architecte-urbaniste, Rabat).

Rapport de Clôture

Anne QUERRIEN (Annales de la Recherche Urbaine, Paris).

مرايا

نشرية معهد البحوث المغاربية المعاصرة

المحتويات

- 3 مواقف بحث :
من أجل دراسة أنتربولوجية تاريخية للأنظمة القانونية
للمجتمعات العربية البربرية
الان ماني
- 10 بحث بـصـد الانجاز :
رياضة كرة القدم في مدينة تونس
فرنك مورا
- 17 آخر ما صدر
- 21 العجـلات
- 23 فضاءات البحث
- 24 الرزنامة العلمية
- 26 أنشطة معهد البحوث المغاربية المعاصرة

عدد 48 ديسمبر 1997



معهد البحوث المغاربية المعاصرة